



Conseil économique, social
et environnemental régional

Rapport préparé par Monsieur Frédéric LEFRET

**AU NOM DE LA COMMISSION ACTION EUROPEENNE
ET INTERNATIONALE**

18 avril 2013

**ACTIONS INTERNATIONALES DES
ACTEURS FRANCILIENS : QUEL
CHAMP ET QUELS PARTENARIATS
POUR LE CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE ?**

- **Frédéric LEFRET**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	- 3 -
1- DE LA NECESSITE DE MIEUX VALORISER LES FINANCEMENTS DE CETTE POLITIQUE INTERNATIONALE	
1.1 <u>Un périmètre budgétaire aux contours mal identifiés</u>	- 7 -
1.2 <u>Le jaune budgétaire, une recommandation du CESER en cours de réalisation ?</u>	- 7 -
1.3 <u>Les financements identifiés concourant à l'action internationale de la Région</u>	- 9 -
1.3.1 <i>Ceux des services régionaux</i>	- 9 -
1.3.2 <i>Ceux des organismes associés, liés à la Région Ile-de-France</i>	- 12 -
1.3.3 <i>Une présentation financière à affiner</i>	- 13 -
1.4 <u>Une tentative de valorisation des crédits identifiés pour l'action internationale</u>	- 13 -
2- UNE POLITIQUE AMBITIEUSE AUX ACTEURS COMPLEMENTAIRES	
2.1 <u>Les six volets de la politique internationale, définis en 2004</u>	- 19 -
2.2 <u>La nouvelle stratégie internationale de 2010</u>	- 19 -
2.2.1 <i>La coopération décentralisée</i>	- 20 -
2.2.2 <i>Le rayonnement international</i>	- 21 -
2.2.3 <i>La solidarité internationale</i>	- 22 -
2.2.4 <i>L'animation régionale de l'action internationale</i>	- 22 -
2.3 <u>Une nouvelle étape en cours</u>	- 23 -
2.4 <u>Les acteurs et les outils de l'institution régionale</u>	- 24 -
2.4.1 <i>Les services du Conseil régional</i>	- 24 -
2.4.2 <i>Les organismes associés à la Région Ile-de-France, œuvrant à l'international</i>	- 26 -
2.5 <u>Les acteurs intervenant sur le territoire francilien</u>	- 27 -
2.5.1 <i>Les acteurs publics</i>	- 27 -
2.5.2 <i>Les acteurs consulaires</i>	- 28 -
2.5.3 <i>Les réseaux d'acteurs</i>	- 28 -
3- COOPERATION, COORDINATION, COLLABORATION ET COHESION DES ACTEURS FRANCILIENS	
3.1 <u>Des synergies objectives mais une réalité différente</u>	- 29 -
3.1.1 <i>Des auditions riches d'enseignements</i>	- 29 -
3.1.2 <i>Un cloisonnement de l'information</i>	- 30 -
3.1.3 <i>La Région, chef de file naturel</i>	- 30 -
3.2 <u>Des initiatives d'autres Régions à étudier</u>	- 31 -
3.2.1 <i>Pour la Région Rhône-Alpes</i>	- 31 -
3.2.2 <i>Pour la Région Nord-Pas-de-Calais</i>	- 32 -
3.2.3 <i>Pour la Région Alsace</i>	- 35 -
3.2.4 <i>Pour la Région Pays-de-la-Loire</i>	- 35 -

3.3 Les bonnes pratiques et les attentes des Conseils généraux franciliens	- 36 -
3.3.1 Outils départementaux de coordination des actions internationales des acteurs franciliens	- 36 -
3.3.2 Les attentes des Conseils généraux à l'égard de la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international	- 39 -
3.4 Des outils de coordination pour les acteurs d'un territoire régional	- 41 -

4- REGION ILE-DE-FRANCE : QUELS INSTRUMENTS POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ?	- 43 -
--	--------

4.1 Doter les axes stratégiques d'instruments régionaux au bénéfice de tous	- 43 -
4.1.1 Coopération décentralisée.....	- 43 -
4.1.2 Rayonnement international.....	- 43 -
4.1.3 Solidarité internationale	- 44 -
4.1.4 Animation régionale de l'action internationale	- 45 -
4.2 Favoriser la lisibilité des actions internationales	- 45 -
4.2.1 Un site Internet dédié	- 45 -
4.2.2 Une marque et une identité visuelle dédiées.....	- 45 -

RECOMMANDATIONS	- 47 -
------------------------------	--------

CONCLUSION	- 51 -
-------------------------	--------

GLOSSAIRE	- 53 -
------------------------	--------

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES	- 54 -
---	--------

LISTE DES ANNEXES	- 56 -
--------------------------------	--------

Annexe 1 :	I
L'action extérieure des collectivités locales : un intérêt local difficile à trouver mais pas toujours impossible à prouver (décembre 2009)	
Annexe 2 :	IV
Communication sur la mobilisation du Conseil régional et de ses organismes associés en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement européen et international de l'Ile-de-France (décembre 2012)	
Annexe 3	XI
Amendement de l'Exécutif régional relatif au jaune budgétaire sur les actions internationales (21 décembre 2012)	
Annexe 4	XII
Rapport du Conseil régional sur la constitution d'un groupement de commandes pour la création du site internet du réseau Ile-de-France – international (octobre 2010)	
Annexe 5	XXIII
Enquête « PME & Export : Retour d'expérience de 171 entrepreneurs bénéficiaires du soutien PM'UP » (janvier 2013)	
Annexe 6	XLII
Réponses aux questionnaires	
Conseils régionaux	XLII
Conseils généraux.....	LV
CESER	LXXI
Associations et organismes	LXXX

INTRODUCTION

L'Ile-de-France, du fait de sa situation géographique et son histoire, est au carrefour des enjeux internationaux. Le territoire francilien est la première destination touristique mondiale et l'une des principales portes d'entrée sur l'Europe.

Premier territoire de France en termes de population, de vie économique et de vie associative, l'Ile-de-France bénéficie aussi du statut de "Région-capitale". Ces caractéristiques favorisent l'attractivité francilienne et explique l'implantation en Ile-de-France de nombreux grands sièges sociaux d'entreprises, d'associations internationales et d'ONG mondiales, ainsi que de nombreuses universités, grandes écoles et centres de recherche.

Ces atouts lui confèrent une place naturelle de "région monde", qui fait de cet espace un lieu d'échanges internationaux entrants et sortants.

Même si de tels liens existaient depuis longtemps, ils étaient, au lendemain de la seconde guerre mondiale, encore cantonnés aux jumelages, notamment entre la France et l'Allemagne.

Dès que la loi de décentralisation du 2 mars 1982 (art 65) l'a permis, en autorisant les Régions à nouer des liens extraterritoriaux avec des collectivités territoriales étrangères, le Conseil régional d'Ile-de-France a alors intégré cette dimension.

C'était la première fois qu'un acte législatif reconnaissait la possibilité pour des entités infranationales françaises de réaliser des actions à l'étranger. Cette possibilité a été rappelée par la circulaire du Premier Ministre du 26 mai 1983, qui affirmait que la France toute entière bénéficierait des liens noués avec l'étranger de ses entités infranationales.

Puis, par deux Avis de 1985 et 1987, le Conseil d'Etat a notamment précisé les liens entre Commission européenne et Régions françaises, la coopération transfrontalière et la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée a été reconnue officiellement par la loi du 6 février 1992, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 fixant les modalités de cette coopération. Cette législation a ainsi favorisé l'essor de l'action internationale des Régions.

Pour autant, tout n'est pas possible. En effet, l'Etat français recommande aux collectivités de ne pas s'engager dans un domaine qui n'appartient pas à leur champ de compétences, ni d'inclure un tiers sans son aval.

L'article 1115-1 du CGCT stipule que les Régions ne peuvent agir à l'international que « *dans les limites de leurs compétences* » et doivent toujours respecter les accords internationaux signés par la France et les prérogatives régaliennes de cette dernière (elles ne peuvent pas agir en matière de défense nationale, de justice)...

Une fois les réponses juridiques apportées, les Régions ont pu mettre en place des échanges bilatéraux, multilatéraux, transfrontaliers ou transnationaux sans contiguïté territoriale. Ces coopérations décentralisées ont été engagées, par exemple, soit pour protéger et promouvoir une communauté d'intérêt, soit pour entrer en contact avec d'autres entités étrangères, voire soutenir l'action de partenaires régionaux à l'international.

Avec ces actions conjuguées des Régions et d'autres collectivités territoriales, on a assisté à une démultiplication de la présence française dans le monde.

Cette dynamique a suscité la publication, en juillet 2004, d'une circulaire du ministère des Affaires étrangères, à l'attention des préfets, concernant les opportunités offertes aux collectivités territoriales pour inscrire leurs initiatives dans un cadre de cohérence. Elle rappelle que le cadre légal de l'action extérieure des collectivités territoriales n'autorise que les actions de coopération décentralisée et que l'action humanitaire est tolérée par exception.

La circulaire de 2004 offre, par ailleurs, aux collectivités la possibilité de faire appel au fonds de concours mis en place par l'Etat, de joindre leurs moyens matériels et humains à ceux gérés par l'Etat.

Enfin, la loi n°2007-147 du 2 février 2007, dite loi Thiollière, relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, a levé certaines incertitudes juridiques.

D'une part, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

D'autre part, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent désormais mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. Bien que cette condition ne soit pas toujours remplie, les Régions ont, malgré tout, considérablement développé leur action à l'international.

Au détour d'un contentieux relatif à une délibération du Conseil régional d'Ile-de-France sur l'octroi de subventions à caractère humanitaire¹, le Conseil d'Etat a rappelé que ces actions étaient conditionnées à l'existence d'un intérêt public local qui répond aux besoins de la population, condition qui postule l'existence d'un lien entre les habitants de la collectivité et l'objet de son action.

Force est de constater que l'action internationale des Régions a aujourd'hui pris toute sa part dans les stratégies territoriales. Considérée, il y a quelques temps, comme une « *action exotique* », elle traverse l'ensemble des champs de compétences dévolus par la loi aux Régions.

L'action internationale est ainsi devenue une stratégie gagnante pour les habitants, les entreprises et les associations des territoires.

D'ailleurs, dès les années quatre-vingt dix, le Conseil régional d'Ile-de-France a mené une politique internationale et de coopération décentralisée.

Formalisée par un rapport-cadre de juin 2000, puis dans celui de novembre 2004 (CR 39-04) intitulé « *Orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France* », la politique internationale de la Région Ile-de-France joue pleinement son rôle.

¹ Annexe 1 (page I): arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 1^{er} décembre 2009 (Mme LE PEN c/ Région d'Ile-de-France).

Depuis l'adoption du rapport-cadre du 18 novembre 2010 (CR 75-10), les lignes directrices de sa politique internationale sont clairement précisées :

- la coopération décentralisée ;
- le rayonnement international ;
- la solidarité internationale ;
- l'animation régionale de l'action internationale ;
- la Francophonie ;
- la politique méditerranéenne.

Au-delà de cette définition, le CESER estime que le champ de l'action du Conseil régional à l'international dépasse largement la présentation budgétaire actuelle.

Les champs d'intervention concernés ne sont pas limités à la seule présentation strictement budgétaire de l'action internationale et européenne (annexe 3 du budget régional).

En effet, partenariats et réseaux internationaux sont mis en œuvre dans des domaines aussi différents que le développement durable, les transports, l'enseignement, la formation professionnelle, la solidarité, la culture, l'économie ou le tourisme.

Cela permet d'expliquer pourquoi on ne trouve pas dans les documents budgétaires la totalité des éléments concernant les actions internationales réalisées dans les différentes politiques sectorielles régionales.

Ceci est d'autant plus paradoxal que la multiplicité des acteurs sur le territoire francilien a conduit le Conseil régional tout naturellement à mettre en place des partenariats à l'international.

Compte tenu de cette situation, de l'importance financière et institutionnelle de la Région, pourrait-elle, de ce fait, assurer le rôle de chef de file dans de tels partenariats à l'international ?

Au vu de ce contexte, le CESER a souhaité étudier, dans le champ de l'action de la Région à l'international (à l'exception de l'action européenne), l'optimisation possible avec les acteurs franciliens pour rendre davantage efficaces les actions de chacun au bénéfice de tous.

Cet état des lieux du travail coopératif des opérateurs à l'international a vocation à recenser dans un premier temps l'ensemble des crédits dédiés aux missions internationales par la Région afin de mieux en valoriser l'intégralité.

Dans un second temps, il s'agira d'analyser les modalités d'intervention régionales avec les principaux acteurs concourant à l'engagement international de la Région.

Cela doit permettre de préciser les modalités d'optimisation et les marges de manœuvre de la Région en la matière.

1- DE LA NECESSITE DE MIEUX VALORISER LES FINANCEMENTS DE CETTE POLITIQUE INTERNATIONALE

1.1 Un périmètre budgétaire aux contours mal identifiés

Même s'il ne faut pas résumer une politique régionale à l'aune de son périmètre budgétaire, celui-ci apporte des informations éclairantes en matière d'engagement de crédits.

Cependant, on doit faire le constat que l'action internationale de la Région Ile-de-France n'est identifiée qu'à une seule partie de celle-ci, ce qui se traduit par une présentation budgétaire parcellaire des actions internationales qui ne permet pas de valoriser pleinement les actions ainsi menées par la Région.

L'information contenue dans les documents budgétaires de la Région devrait permettre d'apporter toute la lisibilité nécessaire sur les crédits consacrés à l'action internationale. Néanmoins, la difficulté de l'exercice réside dans la recherche de l'exhaustivité des données.

La Région, dans le cadre de sa procédure budgétaire, dispose de plusieurs documents à ce titre :

- Les bleus budgétaires ;
- Les budgets votés ;
- Les comptes administratifs.

Les services de la Région, conscients du périmètre étroit de l'action internationale dans les bleus budgétaires, ont édité un feuillet, inséré dans le bleu budgétaire (annexe 3) du budget primitif pour 2011, intitulé « *Action internationale et européenne : l'effort global de la Région Ile-de-France.*

Ce document a été également préparé lors du budget primitif pour 2012 sans être finalement intégré au bleu budgétaire de l'annexe 3.

C'est à partir de l'analyse de ces documents que la surface et le périmètre budgétaire de l'action internationale de la Région devraient être la plus complète et la plus lisible possible.

La recherche sommaire, ainsi réalisée avec ces outils, confirme en tous points ce qui nous a été indiqué par la direction des finances des services de la Région. En effet, les informations contenues dans les documents budgétaires et comptables mis à notre disposition (rapports sur les comptes administratifs, projets de budget et bleus budgétaires) ne permettent pas de procéder à une analyse complète transversale de l'implication financière de la Région dans les domaines d'action ayant une dimension européenne ou internationale.

Cela manifeste que ces outils ne sont pas aujourd'hui conçus pour fournir une mesure transversale et exhaustive de ces actions.

1.2 Le jaune budgétaire, une recommandation du CESER en cours de réalisation ?

Le CESER a proposé dans ses avis, depuis plusieurs années, que l'information budgétaire puisse être améliorée par la réalisation de documents transversaux pouvant prendre la forme d'un jaune budgétaire.

Cette proposition a d'ailleurs été reprise par le Conseil régional, lors de sa séance plénière du 18 novembre 2010, à l'occasion de l'adoption du rapport-cadre sur la politique internationale de la Région Ile-de-France.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, un jaune budgétaire devait être préparé dans le contexte du Budget primitif pour 2013. Cependant, le document transmis en décembre 2012 aux élus du Conseil régional² consiste en une simple présentation des différentes politiques dans lesquelles le Conseil régional met en œuvre des actions internationales.

Ce document ne permet pas d'entrer dans le détail de ce que pourrait apporter un jaune budgétaire, tant en termes de bilan des financements engagés l'année précédente, qu'en ce qui concerne les prévisions, direction par direction, des financements proposés pour les actions internationales susceptibles d'être entreprises au cours de l'année suivante.

Ceci a provoqué une nouvelle demande de véritable jaune budgétaire, en séance plénière du Conseil régional, émanant de la plupart des groupes politiques de cette assemblée. Cette démarche a abouti à un amendement de l'Exécutif régional³, présenté et adopté le 21 décembre 2012, par lequel celui-ci s'est engagé à réaliser « *avant l'été 2013* » un jaune budgétaire, mais seulement pour faire un bilan pour 2012 en « *présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions internationales conduites par la Région* ».

Dans cette attente, les informations financières reflètent aujourd'hui la vision assez réductrice qui a prévalu jusqu'ici, d'un concept d'action européenne et internationale centré sur les thématiques de la coopération décentralisée et du rayonnement international.

L'insertion d'un feuillet dans l'annexe 3 budgétaire, apportant une information plus globale dans le BP 2011, démontre utilement la nécessité, si l'on veut y voir plus clair, de mettre au point un outil approprié, destiné à permettre une mesure transversale et globale.

Le renouvellement de la demande d'un jaune budgétaire, par les commissions directement concernées du Conseil régional et du CESER, manifeste l'importance d'une telle approche.

Néanmoins, dans l'attente de la réalisation d'un jaune budgétaire, le CESER a souhaité, au regard des éléments réalisés par les services de la Région, pouvoir circonscrire au mieux l'ensemble de ses engagements.

Pour ce faire, la commission est partie d'un postulat de départ majeur. L'action internationale de la Région repose sur deux flux :

- d'une part, les actions de la Région ayant pour objectif une intervention en dehors du territoire français ;
- d'autre part, les actions de la Région ayant pour objectif de favoriser la mobilité des personnes et les investissements étrangers sur le territoire francilien.

L'information sur ces flux devrait permettre de rendre compte de l'ensemble des crédits dédiés à l'action internationale de la Région. Ceux-ci ne sont malheureusement pas tous quantifiables !

En effet, comment quantifier, par exemple, le rôle que joue pour l'international l'investissement de la Région en matière de transports, quand on connaît aujourd'hui l'importance qu'il revêt dans le cadre de la politique d'attractivité des entreprises étrangères en Ile-de-France.

² Annexe 2 (page IV), la « *Communication sur la mobilisation du Conseil régional et de ses organismes associés en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement européen et international de l'Ile-de-France* ».

³ Annexe 3 (page XI), amendement de l'Exécutif du 19 décembre 2012 sur le jaune budgétaire.

1.3 Les financements identifiés concourant à l'action internationale de la Région

1.3.1 Ceux des services régionaux

Les services du Conseil régional ont eux-mêmes identifié les crédits de l'action internationale en intégrant les différents éléments ainsi rassemblés dans ce tableau récapitulatif, intitulé « *action internationale et européenne : l'effort global de la Région Ile-de-France* » qui présente les différents domaines ainsi concernés.

Action internationale et européenne : L'effort global de la Région Ile-de-France	
L'enseignement supérieur	10,543
Accueil des étudiants étrangers	1,444
Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens	9,099
La recherche	1,100
Bureau d'accueil des chercheurs étrangers	0,550
Chaires Blaise Pascal	0,550
Programme ARCUS	
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	5,900
Actions en faveur de la mobilité internationale de jeunes en formation professionnelle : <i>Mobil'Access, Eurodyssée, programme Léonardo Da Vinci, Mobil'Asie, partenariats divers (OFQJ, OFAJ)</i>	1,400
Mobilité internationale des apprentis-e-s : <i>dispositifs « incitation à la mobilité », passerelle Eurostart et partenariats expérimentaux divers</i>	4,500
Développement économique, de l'innovation et de l'emploi	4,601
Développement des PME-PMI à l'international	2,469
Participation à des salons à l'étranger par des entreprises artisanales franciliennes	0,132
Emplois tremplins au sein d'association à vocation européenne	2,000
Urbanisme et Aménagement du territoire (IAU)	1,100
Environnement	0,210
Projet européen C-Change	0,206
Réseau européen PURPLE	0,004
Economie sociale et solidaire (Commerce équitable et tourisme solidaire)	0,750
Transports (Projet européen "COMMERCE")	-
Santé (CRIPS : Lutte contre le Sida)	3,763
Culture	0,057
MOTif (Salon du livre à Francfort)	0,020
Arts plastiques (Mobilité d'artistes)	0,037
Animation sociale des quartiers (Chantiers solidarité)	0,246
Enseignement général (estimations basées sur les données de 2010)	0,281
Projet Lycées	0,239
Projet passion	0,042
Affaires internationales et européennes	9,148
TOTAL GÉNÉRAL (BP 2011) en millions d'euros	37,699

Ce tableau récapitulatif a été annexé à l'Annexe 3 « *Actions Internationales et européennes* » du BP en 2011, mais pas en 2012. En 2011, l'ensemble des crédits approchait les 38 M€, ce qui représentait 0,83% du budget régional (4,531 Mds€ du BP 2011).

L'ensemble de ces crédits avoisinerait ainsi, pour 2012, 34 M€, représentant 0,71% du budget régional (4,77 Mds€ du BP 2012).

Actions internationales et européennes : L'effort global de la Région Ile-de-France	
L'enseignement supérieur	9,746
Accueil des étudiants étrangers	1,311
Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens	8,435
La recherche	1,100
Bureau d'accueil des chercheurs étrangers	0,550
Chaires Blaise Pascal	0,550
Programme ARCUS	
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	4,830
Actions en faveur de la mobilité internationale de jeunes en formation professionnelle : <i>Mobil'Access, Eurodyssée, programme Leonardo Da Vinci, Mobil'Asie, partenariats divers (OFQJ, OFAJ)</i>	1,330
Mobilité internationale des apprentis-e-s : <i>dispositifs « Incitation à la mobilité », passerelle Eurostart et partenariats expérimentaux divers</i>	3,500
Développement économique, de l'innovation et de l'emploi	3,329
Développement des PME-PMI à l'international	2,454
Participation à des salons à l'étranger (entreprises artisanales)	0,350
Emplois tremplins au sein d'association à vocation européenne	0,525
Urbanisme et Aménagement du territoire (IAU)	-
Environnement	0,304
Projet européen C-Change	0,300
Réseau européen PURPLE	0,004
Economie sociale et solidaire (Commerce équitable et tourisme solidaire)	0,670
Transports (Projet européen "COMMERCE")	-
Santé (CRIPS : Lutte contre le Sida)	3,763
Culture	0,057
MOTif (Salon du livre à Francfort)	0,020
Arts plastiques (Mobilité d'artistes)	0,037
Animation sociale des quartiers (Chantiers solidarité)	0,150
Enseignement général (estimations basée sur les données de 2011)	1,205
Projet Lycées innovation éducative	0,040
Projet passion	-
Parcours européens de formation dans les lycées professionnels	0,315
Passeport langues vivantes pour les élèves de BTS	0,850
Affaires internationales et européennes	8,228
TOTAL GÉNÉRAL (BP 2012) en millions d'euros	33,982

Pour l'**Enseignement supérieur**, deux actions sont identifiées :

- l'accueil des étudiants étrangers ;
- l'aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens.

Pour la **Recherche**, trois actions sont identifiées :

- le bureau d'accueil des chercheurs étrangers ;
- les Chaires Blaise Pascal ;
- le Programme ARCUS (partenariat scientifique entre l'Etat, la Région et des pays partenaires pour développer et consolider la coopération internationale en matière de formation supérieure et de recherche innovante entre une Région française et un ou plusieurs pays avec lesquels la France souhaite développer des partenariats stratégiques).

Pour la **Formation professionnelle, l'Apprentissage et l'Emploi**, deux actions sont identifiées :

- les actions en faveur de la mobilité internationale des jeunes en formation professionnelle: Mobil'Access, Eurodyssée, programme LEONARDO, Mobil'Asie, partenariats divers (tels que ceux avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)) ;
- la mobilité internationale des apprentis (dispositifs "Incitation à la mobilité", passerelle Eurostart et partenariats expérimentaux divers).

Pour le **Développement économique, l'Innovation et l'Emploi**, trois actions sont identifiées :

- le développement des PME-PMI à l'international ;
- la participation à des salons à l'étranger par des entreprises artisanales franciliennes ;
- les emplois tremplins au sein d'association à vocation européenne.

Pour l'**Environnement**, deux actions sont identifiées :

- le projet européen C-Change sur le changement climatique ;
- le réseau européen PURPLE (Plateforme européenne des Régions périurbaines) pour mettre en valeur leur caractère dual (urbain-rural), d'optimiser les avantages de leur proximité avec de grandes zones métropolitaines mais aussi de réduire les conséquences négatives découlant de cette spécificité, notamment en matière d'environnement et de paysage.

Pour l'**Economie sociale et solidaire**, une action est identifiée :

- le commerce équitable et le tourisme solidaire.

Pour les **Transports**, une action est identifiée :

- le projet européen "Commerce" qui a pour but de développer les plans de déplacement PDE en Europe.

Pour la **Santé**, une action est identifiée :

- le Centre Régional pour l'Information et la Prévention pour la Sida (CRIPS) dans sa lutte contre le Sida.

Pour la **Culture**, deux actions sont identifiées :

- le MOTIF (via sa participation au Salon du livre à Francfort) ;
- la mobilité des artistes.

Pour l'**Animation sociale des quartiers**, une action est identifiée :

- les chantiers de solidarité.

Pour l'**Enseignement général**, quatre actions sont identifiées :

- les "*Projet Lycées, innovation éducative*" (encourager les équipes éducatives à développer des initiatives « innovantes », par l'aide aux projets) ;
- les "*Projet passion*" (aide financière pour réaliser un projet par les lycéens) ;
- le "*Parcours européen de formation*" dans les lycées professionnels ;
- le "*Passeport langues vivantes*" pour les élèves de BTS.

Enfin, pour les **Affaires internationales et européennes**, il s'agit des crédits d'intervention de ce service du Conseil régional, dédiés à l'international.

En 2012, deux mesures budgétaires ont été rajoutées au chapitre enseignement général, il s'agit de "*Parcours européens de formation*" dans les lycées professionnels et des "*Passeports langues vivantes*" pour les élèves de BTS.

1.3.2 Ceux des organismes associés, liés à la Région Ile-de-France

La Région Ile-de-France finance vingt-cinq organismes associés, dont les compétences spécifiques lui permettent de développer ses interventions dans différents domaines.

Si les actions internationales de certains d'entre-eux ont été manifestées dans les tableaux préparés par les services de la Région (notamment pour le CRIPS et le MOTIF), d'autres n'apparaissent pas alors qu'ils contribuent aussi de façon significative à ces actions internationales de la Région Ile-de-France.

A titre d'exemple, les quatre organismes dont le financement par la Région est le plus important, concourent à l'action internationale de la Région. L'ARD, le CRT, l'ARENE, l'IAU ont indiqué y consacrer une partie significative de leur budget.

C'est ainsi qu'en 2012, sur un budget de 12,2 M€, l'ARD en a consacré 16,4% pour mener des actions à l'international (2 M€). Il s'agit du budget global des bureaux étrangers (Boston, San Francisco, Tel Aviv et Shanghai) et des budgets opérationnels (hors masse salariale) consacrés par les équipes franciliennes à la prospection internationale, à la promotion internationale des salons franciliens, ainsi que quelques actions de communication menées à l'international.

De même, le CRT, dont le budget pour 2012 était de 21,74 M€, a consacré 6,7% de celui-ci pour des actions internationales (1,24 M€). Il intervient notamment dans le volet coopération internationale (dite décentralisée) avec les pays d'Afrique ou d'Asie ou d'autres coopérations dans les logiques d'échanges, comme avec le Canada. Il s'agit aussi de la promotion de la destination Ile-de-France.

L'ARENE a bénéficié en 2012 d'un budget de 4,2 M€, dont 4% pour l'international (175 000 euros). Par exemple, l'ARENE Ile-de-France poursuit son exploration des convergences entre des Agendas 21 et actions internationales des collectivités territoriales et apporte son appui à l'élaboration de Plans climat territoriaux, notamment à Dakar.

Enfin, sur un montant global de 27,03 M€ en 2012, l'IAU a utilisé 4,6% de ce budget pour des interventions internationales (1,24 M€), en matière de prospection, de réponses aux appels d'offres, de coordination et de coopération décentralisée.

Ainsi, ces quatre organismes associés extérieurs de la Région consacrent globalement une enveloppe d'environ 4,7 M€ aux actions internationales.

Si l'on ajoute à ce montant ci-dessus, les financements consacrés à l'international par le CRIPS et le MOTIF, dans le tableau présenté dans le bleu budgétaire de l'annexe 3 du BP 2011, on atteint un montant global de 8,5 M€ pour six organismes associés sur vingt-cinq, soit le même niveau de financements que le montant prévu pour les affaires internationales et européennes.

1.3.3 Une présentation financière à affiner

L'exemple des organismes associés et les informations précédemment évoquées nous apportent une vision nouvelle des financements dédiés à l'international. En effet, on peut raisonnablement identifier trois pôles majeurs de financements :

1. Les sommes inscrites dans le bleu budgétaire de l'annexe 3 (chapitres directement identifiés pour les affaires internationales et européennes), d'un montant de 8,8 M€ ;
2. Les montants répertoriés dans les autres chapitres budgétaires, comme représentant l'effort global de la Région à l'international, qui totalisent 22,4 M€ ;
3. Enfin, les financements consacrés par les vingt-cinq organismes associés liés à la Région, dont les éléments à la disposition du CESER manifestent, pour seulement six d'entre-eux, un montant estimé à 8,5 M€.

La consolidation provisoire des éléments financiers, ainsi mis à la disposition du CESER, permet de souligner que le périmètre des actions à l'international financées par le bleu budgétaire de l'annexe 3 du projet de budget primitif, doit être complété par le biais des actions internationales financées sur d'autres annexes budgétaires ainsi que par les financements affectés aux interventions internationales des organismes associés.

Par conséquent, il serait intéressant d'avoir une connaissance plus exhaustive des interventions de l'ensemble des organismes associés.

1.4 Une tentative de valorisation des crédits identifiés pour l'action internationale

Les informations issues des différents documents ne permettent pas, en lecture directe, d'avoir une approche globale à partir des budgets et des bleus budgétaires.

Par conséquent, les données collectées auprès des services concernés serviront de base à cette tentative d'approche globale.

La commission a donc rajouté, aux informations financières des actions à l'international définies comme telles par la Région, celles qui ne sont pas isolées dans les comptes et les budgets (environnement, économie sociale et solidaire, culture, animation sociale des quartiers, enseignement général).

Il en est de même pour les informations fournies dans ces mêmes feuillets sur :

- le développement des PME PMI à l'international ;
- la participation à des salons à l'étranger par des entreprises artisanales franciliennes ;
- les emplois tremplins au sein d'associations à vocation européenne.

Ces informations ne sont pas davantage isolées, semble-t-il, dans les comptes et budgets.

Par ailleurs, on trouve dans les comptes et budgets, des éléments qui ne sont pas repris dans les feuillets et qui, cependant, au vu des commentaires qui les accompagnent, présentent une dimension internationale, au moins pour partie.

Par exemple :

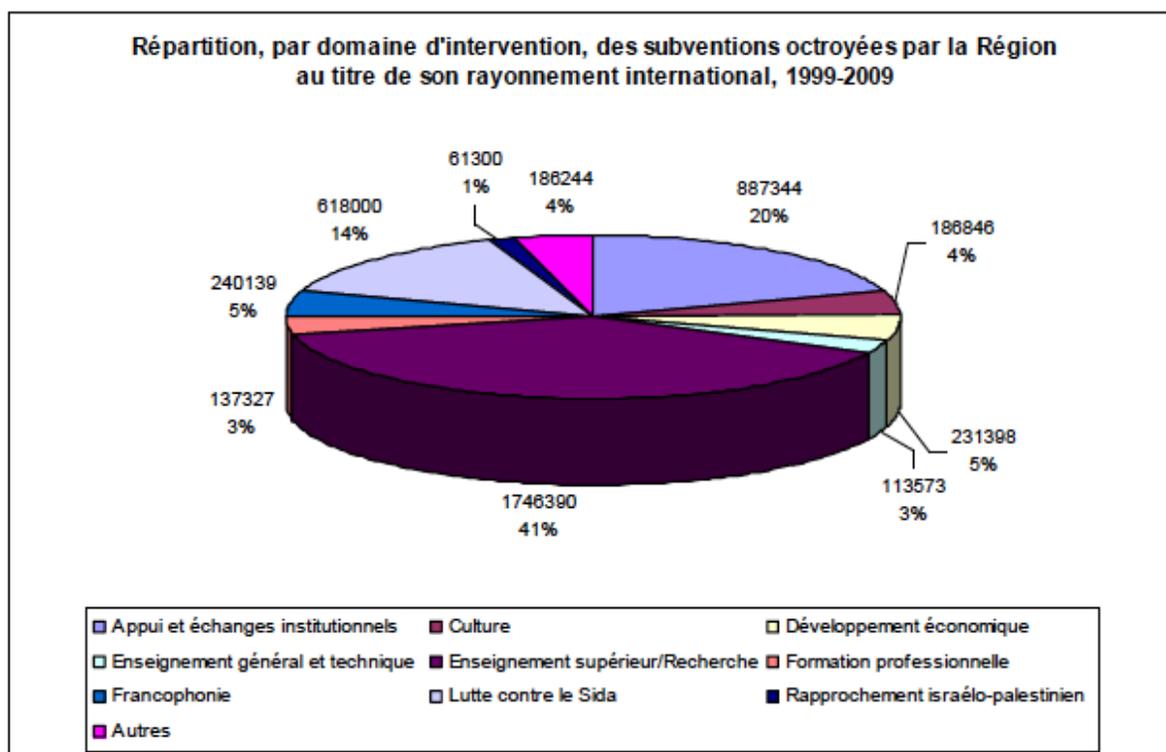
- La subvention à l'Agence Régionale de Développement (ARD) : 10,5 M€ en CP et en AE au budget 2012 sur le chapitre 939 – sous fonction 91 (appui à l'attractivité et au développement économique francilien) ;
- Le montage et démarrage de projets européens : 0,15 M€ en CP au budget 2012 au chapitre 939 – sous fonction 92 (soutien à l'innovation technologique) ;
- Le soutien à OpticsValley, pour 0,4 M€ au BP 2012, dans le chapitre 939 sous-fonction 92 (structures d'appui à l'innovation), action «*structures d'appui à l'innovation*» (actions de qualification des zones d'excellence en Europe et à l'international) ;
- La contribution de la Région, pour 2,589 M€ en CP et en AE au BP 2012, pour les réseaux d'accueil et d'information touristique (dans les aéroports) au chapitre 939, sous-section 95 (tourisme et thermalisme).

De plus, les tableaux de financement, présentés dans le rapport-cadre sur la politique internationale de la Région, adopté en novembre 2010, apportent des informations intéressantes quant aux axes stratégiques de la politique internationale. Par exemple, sur la coopération décentralisée :

Sur la période 2004-2009, la Région a consacré 21 863 805 € à la coopération décentralisée :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Coopération décentralisée	2 129 433	3 703 139	3 838 501	3 550 160	4 665 453	3 977 119	21 863 805
Antananarivo	205 000	430 430	555 360	520 632	980 000	833 000	3 524 422
Beyrouth	202 000	252 902	134 570	516 435	849 221	853 993	2 809 121
Dakar	64 003	52 500	181 500	503 349	507 181	286 498	1 087 850
Gauteng	120 000	211 000	220 000	401 000	161 000	220 000	1 333 000
Hanoi	125 000	113 049	341 408	463 333	1 095 000	980 000	2 654 457
Kayes	331 924	718 314	991 292	763 068	755 574	434 537	3 994 709
Montréal-Québec	16 000	37 000	12 000	14 000	0	0	79 000
Nouakchott	519 506	531 100	610 821	618 676	436 658	285 029	3 001 790
Santiago	546 000	1 104 939	87 850	200 000	300 000	10 000	2 248 789
Sao Paulo	0	251 905	703 700	13 000	88 000	74 062	1 130 667

Sur le rayonnement international :



Sur l'animation régionale :

2. Bilan financier des actions réalisées au titre de l'animation régionale 2005-2009

Action	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Semaine de la solidarité internationale	27 300 €	27 300 €	27 300 €	35 000 €	32 000 €	148 900 €
Formations	53 171 €	27 810 €	28 000 €	13 210 €	17 342 € (ht)	139 533 €
Salon des solidarités	x	x	15 000 €	30 000 €	x	45 000 €
Fédération Ritimo Île-de-France (centres de ressources)	49 506 €	49 189 €	28 900 €	29 720 €	29 720 €	187 035 €
Salon des initiatives de paix	x	x	x	20 000 €	x	20 000 €
Tour de France de l'humanitaire	x	x	x	3 000 €	x	3 000 €
Assises régionales	65 000 €	x	x	x	0 €	65 000 €
TOTAL	194 977 €	104 299 €	99 200 €	130 930 €	79 062 €	608 468 €

On voit là toute la difficulté d'assurer une corrélation lisible et globale de l'information financière entre tous les documents présentés.

Si l'exemple de la Région Rhône-Alpes montre qu'il n'existe pas de démarche comptable permettant de définir les lignes spécifiques à l'international, en revanche, il est possible d'identifier ces différentes lignes budgétaires dans le budget régional. Le montant global des actions internationales de la Région Rhône-Alpes s'élève à 52 M€.

On peut ainsi agréger des grandes enveloppes :

- 25 M€ pour la mobilité internationale des jeunes (dont 23M€ pour les étudiants et 2 M€ pour les chercheurs) ;
- 12 M€ pour les actions internationales et européennes proprement dites (dépendant de la direction Europe, Relations internationales et coopérations), dont 10 M€ en AE (dont les stratégies européennes, les coopérations interrégionales et les missions et accueil de délégations) et 2 M€ en AP (dans le cadre de la coopération au développement et des solidarités internationales) ;
- 10 M€ pour ERAI (Entreprises Rhône-Alpes International) ;
- 2 M€ dans le contexte des aides à l'innovation et des programmes des pôles de compétitivité ;
- 2 M€ en matière de développement économique ;
- 1 M€ dans le cadre des projets culturels.

D'ailleurs, les services du Conseil régional ne semblent pas disposer de la ventilation des informations d'ordre budgétaire ayant trait à l'action internationale. En effet, ceux-ci sont libellés tels quels par les différentes directions. La direction des finances consolide uniquement les informations émanant des autres directions.

Néanmoins, un travail en commun avec la direction des affaires internationales et européennes est en cours pour définir la méthodologie concernant l'affectation des crédits. Il en est de même pour la territorialisation des crédits portés par les partenaires franciliens menant des actions à l'international.

Une telle démarche doit favoriser une meilleure visibilité et permettra, par exemple, d'afficher la répartition des crédits entre les différents axes stratégiques de l'action internationale de la Région. Aujourd'hui, ces informations ne sont pas disponibles et, par conséquent, ne permettent pas de connaître le poids et l'importance des axes stratégiques entre eux, ni leur localisation.

Afin d'avoir une approche transversale des données comptables et budgétaires disponibles et s'appuyant sur les éléments ainsi recensés, la commission a pu produire cette analyse de l'évolution de certaines lignes budgétaires entre 2006 et 2012.

CHAPITRE	SOUS	PROGRAMME	2006 - CPTÉ	2008 - CPTÉ	2010 - CPTÉ	2011 - BUDGET VOTE		2012 - BUDGET VOTE	
FONCTIONNEL	FONCTION		C P	C P	C P	C P	AP ou AE	C P	AP ou AE
931	11	HP 11 - 006 Actions en faveur de la mobilité internationale (Mobil'Access, Eurodyssee, Leonardo, Mobil'Asie, mobilité au Québec et en Allemagne)			(non isolé dans le cpte administ.)	(non isolé dans le budget)	1 400 000		1 330 000
	12	HP 12 - 003 Mobilité internationale des apprentis (séjours à l'étranger, Eurostart, partenariats internationaux)					4 500 000		3 500 000
932	23	HP 23 - 004 Actions en faveur de la mobilité internationale	6 499 497	6 782 444	9 215 146	9 707 000	10 579 000	9 469 000	10 019 000
		dont aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens	5 347 447	5 444 588	7 236 580	6 955 000	9 098 000	7 445 000	8 435 000
		accueil des étudiants étrangers	1 152 050	1 337 856	1 978 566	1 268 000	1 481 000	1 311 000	1 444 000
		aide aux projets de coopération intern. des établissements				1 271 000	280 000	713 000	140 000
939	92	HP 92 - 001 Soutien à la recherche hors pôles de compétitivité et DIM							
		PI 92 - 001							
		dont accueil des chercheurs étrangers			534 000		550 000		550 000
		chaires Blaise Pascal			546 000		550 000		550 000
		Rayonnement International	0	172 350	26 010				
		HP 92 - 002 Soutien à l'innovation technologique							
		PI 92 - 002							
		dont montage et démarrage de projets européens	155 897	876 665	493 069	300 000	104 000	150 000	

CHAPITRE	SOUS	PROGRAMME	2006 - C P T E	2008 - C P T E	2010 - C P T E	2011 - BUDGET VOTE	2012 - BUDGET VOTE		
FONCTIONNEL	FONCTION		C P	C P	C P	C P	AP ou AE	C P	AP ou AE
900	044	HP 044 - 003 Coopération décentralisée	1 501 300	2 767 177	2 645 644	3 926 000	4 950 000	3 800 000	4 400 000
(investist.)		HP 044 - 011 Rayonnement international			10 000	100 000	100 000		
		HP 044 - 012 Shanghai 2010			700 000	50 000			
930	042	HP 042 - 004 Actions européennes	445 972	877 872	852 167	900 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000
(fonctiont.)	044	HP 044 - 003 Coopération décentralisée	831 865	2 363 259	2 298 708	2 860 000	2 730 000	3 097 000	3 018 000
		CP 044 - 003 Coopération décentralisée	1 073 007						
		HP 044 - 005 Rayonnement international	50 208	315 352	26 410				
		CP 044 - 005 Rayonnement international	441 266						
	048	HP 048 - 006 Autres actions de coopération décentralisée	24 500	24 500	520 000	250 000		61 000	
		HP 048 - 007 Rayonnement international	51 928	218 500	206 016	100 000	200 000	200 000	200 000
		HP 048 - 008 Animation régionale dont Métropolis	392 418	541 520	359 699	630 000	648 000	758 000	948 000
		HP 048 - 010 Emplois tremplins Action internationale	22 500						
		Actions Méditerranée						500 000	500 000
	TOTAL 900 + 930		4 834 964	7 108 180	7 618 644	8 816 000		9 416 000	

Tout ce qui précède démontre :

- d'une part, que les données disponibles dans les comptes et budgets ne permettent pas une mesure globale transversale de l'implication financière de la Région dans les domaines d'action comportant une dimension européenne ou internationale ;
- d'autre part, que l'élaboration et la mise en œuvre d'un outil approprié de mesure globale et transversale de l'action de la Région en matière européenne et internationale nécessite, en préalable, une définition aussi claire que possible, et nécessairement imparfaite, de ce que l'on entend par « *action européenne et internationale* ».

Il s'agit là d'une réflexion majeure que la Région doit entamer avant de pouvoir mettre en place une nouvelle collation des informations financières des actions des services régionaux à l'international.

Une fois défini le périmètre retenu, les premiers résultats ne pourraient être obtenus avant au moins deux exercices budgétaires, sachant qu'un tel recensement nécessite plusieurs opérations, dont la saisie de l'affectation dès l'enregistrement comptable par les directions, l'évaluation dans une subvention de la destination des fonds à l'international, la réintégration de la partie des crédits des organismes associés, l'affectation des fonds européens, etc.

L'essentiel est de savoir comment conjuguer au mieux le coût de l'investissement financier d'un tel recensement avec le bénéfice attendu en matière d'information financière.

2- UNE POLITIQUE AMBITIEUSE AUX ACTEURS COMPLEMENTAIRES

2.1 Les six volets de la politique internationale, définis en 2004

Dans le rapport-cadre relatif aux "*orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France*" de novembre 2004, l'action internationale régionale était présentée avec six volets :

- la **coopération décentralisée**, reposant sur des accords de coopération passés dans des zones prioritaires avec des partenaires en nombre forcément limité ;
- l'**aide à la reconstruction**, consistant à financer des projets sur des territoires affectés par des catastrophes naturelles ou des conflits ;
- le **Fonds régional de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale**, dispositif permettant, sur appel à projets, d'affecter des subventions d'appui à des actions proposées par des associations franciliennes, dans les domaines d'intervention suivants : développement local, formation professionnelle, environnement, culture, francophonie, santé, éducation, financements solidaires ;
- le **rayonnement international**, ensemble d'actions soutenues dans différents domaines, concernant des territoires du Sud ou du Nord et s'attachant aussi bien à soutenir des projets d'aide au développement qu'à mettre en valeur les atouts de l'Île-de-France hors des frontières. S'y ajoutent les prolongements internationaux de certaines politiques sectorielles régionales (enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et emploi, développement économique, économie sociale et solidaire, culture, politique de la ville, enseignement général, etc.) ;
- l'**animation régionale de l'action internationale** sur le territoire francilien, couvrant jusqu'alors un volet d'actions conçu à l'attention des associations franciliennes de solidarité internationale (mise à disposition d'informations, offre de formation, soutien ou participation à des événements à composante internationale se déroulant en Île-de-France) ;
- l'**implication dans des réseaux mondiaux de collectivités**, pour faire porter la voix de l'Île-de-France auprès des instances de gouvernance et d'influence, et contribuer aux échanges internationaux (Métropolis, Cités et Gouvernements Locaux Unis-CGLU, Association internationale des Régions francophones-AIRF, etc.), ce volet concernant d'ailleurs tout aussi bien l'action européenne (Assemblée des Régions d'Europe-ARE, Conseil des Communes et Régions d'Europe-CCRE, etc.) que l'action internationale.

2.2 La nouvelle stratégie internationale de 2010

En raison de l'évolution de la situation et des problématiques internationales, le Conseil régional a déclaré, dans le rapport-cadre de novembre 2010 sur la politique internationale de la Région:

« Pour accompagner ces mutations et répondre aux besoins exprimés par les acteurs de son territoire, la Région se doit de poursuivre la démarche de structuration de son action internationale entamée en 2004.

Le présent rapport-cadre va dans ce sens, après l'adoption, en 2007, d'un rapport dédié à l'action européenne. Il propose de renforcer l'action internationale de la Région, par la mise en place d'un cadre d'intervention renouvelé, reposant sur une mise en cohérence des dispositifs existants dans ce secteur.

Il se situe dans une logique de visibilité, de lisibilité et d'efficacité de l'action internationale de la Région, à travers la mise en place d'une stratégie au service de son territoire, de ses acteurs et de ses citoyens.

Il place la Région, au-delà de son action d'opérateur direct, dans une position de coordination et de fédération des acteurs de son territoire. Il permet ainsi de réaffirmer avec force son ambition et sa vocation internationales. »

C'est à partir de ce constat que la Région s'est alors dotée de quatre grands axes stratégiques.

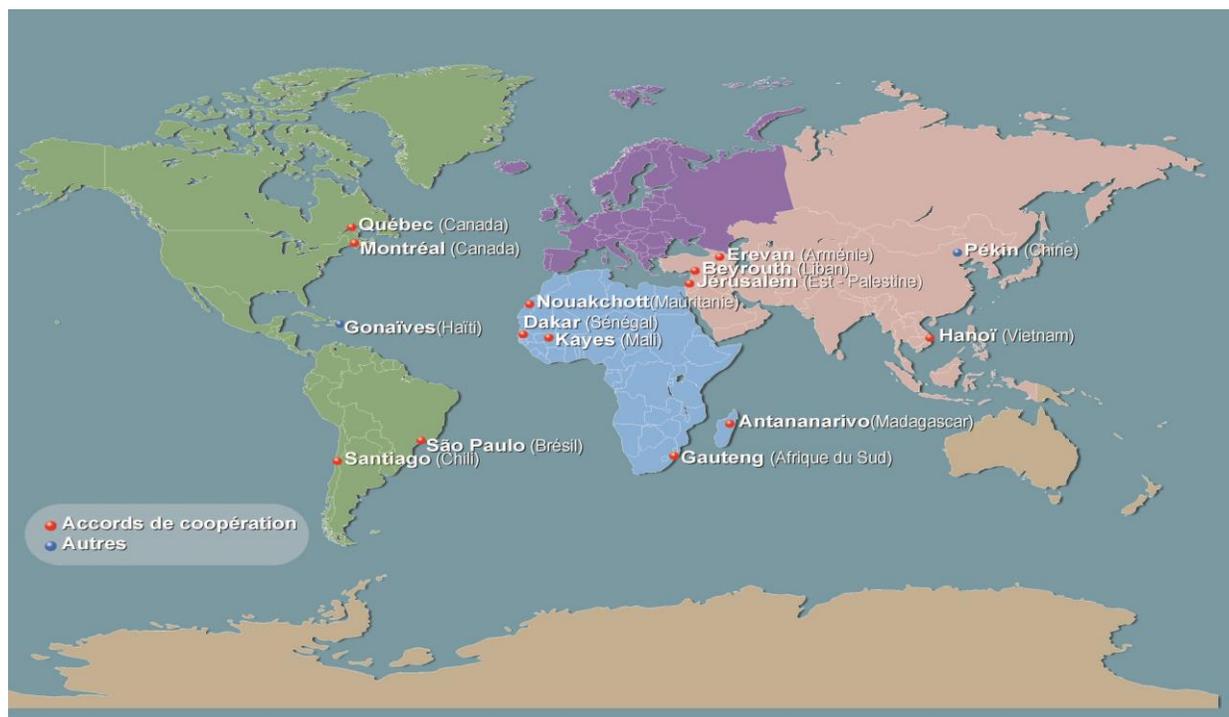
2.2.1 La coopération décentralisée

« l'expérience acquise ces dernières années doit être mise à profit pour faire évoluer cette politique de coopération décentralisée, qui sera poursuivie lorsque les réalisations ont été exemplaires et conformes aux objectifs, développée dans un même esprit sur certains autres territoires, ou réorientée avec un mode d'intervention plus souple spécifique à certains territoires et pays développés »

Elle se décline en trois programmes:

- coopération institutionnelle : renforcement des capacités de planification et d'action du partenaire, formation de cadres et d'élus locaux, amélioration de la formulation des stratégies de développement et de mise en œuvre des services publics locaux, promotion et raffermissement du processus de décentralisation administrative ;
- coopération par projets : pour répondre efficacement et concrètement aux aspirations de la population : réduction de la pauvreté, aide publique au développement, appui aux échanges économiques équitables, développement durable, urbanisme, transports publics, etc. ;
- coopération de société à société, tournée vers les acteurs franciliens publics, associatifs, économiques, éducatifs, et vers les citoyens franciliens.

Impliquée avec quatorze collectivités partenaires, la Région affiche sa volonté de maintenir un équilibre entre les différentes formes de coopération (nord-nord, nord-pays émergents et nord-sud) et de disposer de points d'entrée dans les grands ensembles économiques (ALENA, ASEAN, Mercosur) et humains du globe.



La Région a retenu comme thématiques de coopération :

- l'appui institutionnel ;
- l'aménagement et urbanisme, transports ;
- le développement durable et environnement, notamment dans le domaine de l'eau, de l'air, des espaces verts, du bruit, des énergies renouvelables et des déchets ;
- l'économie sociale et solidaire et commerce équitable ;
- la recherche et développement économique ;
- la formation professionnelle, apprentissage, éducation ;
- l'enseignement supérieur, recherche et innovation, nouvelles technologies ;
- la jeunesse et sport, tourisme ;
- la francophonie et culture ;
- la santé, en particulier la prévention du Sida, et la lutte contre le paludisme, hygiène publique, prise en compte de la situation particulière des personnes handicapées.

2.2.2 Le rayonnement international

« Le rayonnement international doit permettre de valoriser le territoire et de promouvoir l'expertise francilienne dans les domaines de compétence de la Région, dans une logique de renforcement de l'influence de l'Île-de-France à l'étranger, de valorisation de ses intérêts économiques, de son attractivité et de son modèle social.

Un dispositif de soutien à des projets fédérateurs permettant un retour positif pour la Région sera notamment mis en place.

Le rayonnement international de l'Île-de-France doit reposer également sur de nouvelles valeurs, procéder de l'échange des civilisations face aux tenants du choc des civilisations : il doit venir s'intégrer dans un monde multipolaire, pour entrer dans une forme de coopération fondée sur le rééquilibrage des termes de l'échange, et être soucieux de la réciprocité, du partage de valeurs et du dialogue. »

Dans ce domaine, la Région intervient de deux façons complémentaires :

- dans sa politique internationale stricto sensu, via des subventions qui ont été octroyées à des acteurs institutionnels ou associatifs franciliens, développant des actions hors des zones de coopération prioritaire de la Région, dans de nombreux domaines (appui institutionnel, formation professionnelle, enseignement supérieur, apprentissage, prévention du VIH-sida, etc.) ;
- via les prolongements internationaux de ses politiques sectorielles et de celles des organismes associés de la Région, dans des domaines et sur des zones géographiques variés (recherche, enseignement supérieur, développement économique, apprentissage).

La mise en œuvre se fera en cohérence avec :

- la politique sectorielle de la Région dont le projet relève thématiquement ;
- l'action internationale globale de la Région ;
- l'action publique conduite sur le territoire étranger concerné ;
- la coopération française et européenne.

Ceci permettant de :

- promouvoir l'image, le savoir-faire et les intérêts de l'Île-de-France ;
- inciter les acteurs franciliens à travailler en réseau ;
- initier des partenariats à l'international générant des retombées en Île-de-France.

2.2.3 La solidarité internationale

« La solidarité internationale doit conduire à concrétiser l'engagement de la Région en faveur du développement des territoires et populations défavorisés du Sud.

La Région participera ainsi à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et à la préservation des biens publics mondiaux. Elle réaffirmera son choix d'intervenir au titre de l'aide à la reconstruction et sa volonté d'agir en faveur de la sensibilisation et de l'éducation au développement du public francilien.

Par ailleurs, le soutien aux microprojets franciliens de solidarité internationale sera rénové. Enfin, un dispositif de soutien à des projets d'envergure portés par des opérateurs franciliens dans le domaine des biens publics mondiaux, sera mis en place. »

Elle repose principalement sur le soutien aux actions internationales du tissu associatif francilien, s'inscrivant ainsi clairement dans un objectif d'intérêt local régional, permettant de répondre notamment :

- aux objectifs du millénaire pour le développement ;
- à la préservation des biens publics mondiaux ;
- à l'appui aux populations victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires.

Elle s'adresse à :

- de « petites » associations locales, regroupant des bénévoles, disposant de budgets modestes, et œuvrant sur un nombre de projets réduits ;
- des associations plus importantes ou ONG, salariant des professionnels, pourvues de budgets plus conséquents et d'un savoir-faire souvent avéré, ainsi que des établissements publics susceptibles d'œuvrer dans ce domaine.

2.2.4 L'animation régionale de l'action internationale

« L'animation régionale de l'action internationale pour l'ensemble des acteurs franciliens œuvrant à l'international (collectivités, établissements publics, associations), en intégrant le rôle fédérateur de la Région ; l'information sur l'action internationale en Île-de-France ; le renforcement des capacités des acteurs, et le soutien ou la participation à des initiatives à composante internationale en Île-de-France. »

La Région poursuit ainsi, dans ce domaine, trois objectifs :

- coordonner les acteurs franciliens et leurs activités de coopération, de rayonnement et de solidarité internationale ;
- renforcer les capacités et la professionnalisation des acteurs franciliens à l'international pour faciliter leur insertion dans des réseaux et leur rapprochement en masses critiques ;
- contribuer à rendre l'action internationale en Île-de-France plus efficace, plus cohérente et plus visible.

Ce qui se doit se décliner par la création de groupes de travail ou de plateformes de coordination, permettant à la Région et aux Départements de réfléchir ensemble et "à géométrie variable" à des possibilités d'action commune à l'international (et de rechercher ainsi plus efficacement des cofinancements de l'État, de l'Union européenne, multilatéraux).

Des groupes-pays constitués, animés par des " têtes de réseaux", relevant ou non de la Région, et associant les collectivités et acteurs franciliens concernés :

- l'implication croissante dans les questions européennes (notamment à travers les mécanismes de coopération euro-méditerranéenne, et le cas échéant, en participant conjointement à des programmes communautaires) ;
- l'organisation par la Région de formations thématiques, non prévues par les Départements, pour des associations ;
- l'organisation d'Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale ;
- la mise en place d'un site Internet d'informations ;
- la participation conjointe à des événements comme les Journées européennes du développement ou les Assises européennes de la coopération décentralisée.

Les axes développés par le rapport-cadre ont fait l'objet d'observations et de propositions par le CESER. Celui-ci avait alors recommandé de :

- clarifier le champ de l'action internationale de la Région ;
- conforter les interventions internationales de la Région ;
- gagner en lisibilité en développant des outils d'adaptation des dispositifs et de interventions internationales ;
- revisiter les interventions de la Région dans le domaine de la coopération décentralisée à la lumière de l'expérience acquise ;
- favoriser les actions de rayonnement international dans une logique d'attractivité, de promotion et de valorisation du territoire et des acteurs franciliens ;
- adapter les actions de solidarité internationales aux évolutions des besoins ;
- élaborer une stratégie francilienne d'animation régionale de l'action internationale.

2.3 Une nouvelle étape en cours

En mars 2011, une charte régionale de l'export a été signée entre l'Etat, les Régions, les organismes consulaires et UBIFRANCE visant à coordonner les actions à l'international.

A l'occasion du nouveau projet de loi relatif à la décentralisation et à la réforme de l'action publique, le gouvernement a annoncé que la compétence du développement économique serait désormais attribuée aux Régions au même titre que les trois autres compétences principales actuelles (lycées, transports et formation professionnelle).

Le gouvernement a présenté en septembre 2012 les premières pistes d'une nouvelle stratégie à l'exportation. En décembre 2012, Nicole BRICQ, Ministre du Commerce extérieur, et les Présidents de Région ont posé les bases d'un partenariat qui propose notamment, dès 2013, de mettre en œuvre différentes actions.

Il a été ainsi décidé :

1) Dans le prolongement de leur stratégie de développement économique et d'innovation, les Régions sont appelées à développer, d'ici la fin du premier semestre 2013, un Plan régional pour l'Internationalisation des Entreprises (PRIE) qui fixera des objectifs et des actions et organisera sur leur territoire régional respectif, un dispositif d'appui à l'export, en associant l'ensemble des acteurs concernés (Banque Publique d'Investissement incluant le réseau régional d'UBIFRANCE, CCI, pôles de compétitivité). Pour faciliter la mise en place rapide de ce cadre, la ministre propose de mettre à disposition des Régions qui le souhaitent, les compétences nécessaires au renforcement de leur volet international.

2) Pour parvenir à l'objectif de rétablissement de la balance commerciale hors énergie, l'Etat et les Régions s'engagent à faire progresser durablement de 10 000 le nombre de PME/ETI exportatrices à l'horizon de trois ans, en se focalisant notamment sur les entreprises innovantes, et à travailler à l'accroissement du chiffre d'affaires export des entreprises déjà présentes à l'international, au premier rang desquels les ETI.

3) La prise en compte de la dimension internationale dans la dynamique de la Banque publique d'investissement (BPI) est un atout au service des objectifs définis par le Premier Ministre. En complément d'une offre de financement, les entreprises dans les régions bénéficieront du conseil d'un développeur de l'international.

4) L'Etat et les Régions, en lien avec les autres partenaires de l'export, travailleront sur l'optimisation de la présence française à l'étranger. Des complémentarités seront développées entre les implantations régionales et le réseau d'UBIFRANCE à l'étranger. Cette nouvelle dynamique se traduira par une présence plus large des Régions au Conseil d'administration de l'agence.

5) L'Etat et les Régions proposeront aux autres partenaires de revoir le cadre national et la Charte nationale de l'export sur la base de ces nouvelles orientations. En lien avec les autres acteurs locaux, les Régions prendront, si elles le souhaitent l'initiative de modifier les conventions régionales de l'export.

Ces éléments seront suivis au niveau national par la structure permanente de coordination des actions (UBIFRANCE, CCI, Douanes, Conseillers du Commerce Extérieur) qui sera animée par le Ministère du Commerce Extérieur.

Cette coordination sera assurée sous l'égide des Régions dans les territoires.

2.4 Les acteurs et les outils de l'institution régionale

La Région intervient en matière internationale en s'appuyant sur les services régionaux, les organismes associés ainsi que les acteurs franciliens.

2.4.1 Les services du Conseil régional

Le CESER a cherché à établir un recensement, Unité par Unité⁴ des collaborateurs qui prennent part à la politique internationale de la Région au sein de ses différentes directions.

Réalisé à partir de l'organigramme des services, ce bilan n'a aucune vocation à l'exhaustivité mais peut permettre de donner une première indication, toute provisoire.

Ainsi, ce bilan permet d'estimer à plus de soixante-dix les agents qui, au sein des différents services de la Région, collaborent aux actions internationales.

• *Unité Affaires internationales et européennes*

Elle assure la coordination des actions internationales et européennes mises en place par la Région, le suivi des actions financées avec un soutien du FEDER et des programmes européens, la coopération décentralisée dans les zones prioritaires ainsi que la promotion de la francophonie.

⁴ La notion d'Unité opérationnelle est l'équivalent d'une DGA dans d'autres collectivités territoriales.

Cette Unité Affaires internationales et européennes n'a pas l'exclusivité de la gestion de l'ensemble des actions à l'international. Elle regroupe vingt-sept agents travaillant, tant sur l'international que sur les affaires européennes.

L'Unité Affaires internationales et européennes se doit d'assurer un rôle de coordination à travers un certain nombre de référents " international", même si ce dispositif n'existe pas dans tous les services mettant en œuvre des actions internationales.

- **Unité Aménagement durable**

Cette Unité est compétente pour tout ce qui concerne les transports, l'aménagement et développement territorial, l'environnement et l'action foncière, en liaison avec l'Unité Société.

Deux agents travaillent sur des actions internationales et européennes au sein de la direction de l'Environnement (une chargée de mission "politiques européennes, budget contrats" et un chargé de mission "développement durable, actions innovantes").

- **Unité Développement**

Cette Unité rassemble tous les services en charge de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur ; du développement économique et de l'emploi ainsi que de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Enfin elle comporte également une direction stratégie et partenariats européens et internationaux, notamment en charge du suivi des actions financées avec le soutien du FSE.

Dans le cadre de cette Unité, trente-six agents travaillent sur des actions internationales et européennes, au sein :

- de la Mission "égalité et lutte contre les discriminations" (3 agents) ;
- du service "Fonds structurels et contrôle" du secrétariat général de l'Unité (8 agents) ;
- du service "Partenariats régionaux, européens et internationaux" de la direction de la Stratégie et des Territoires (5 agents) ;
- du service "développement vie étudiante" de la direction de la Recherche et Enseignement supérieur (1 gestionnaire pour les étudiants étrangers en Master) ;
- du service "Accompagnement des PME" (11 agents) et du service "Réseaux et clusters" (8 agents) de la direction du développement économique et innovation.

- **Unité Lycées**

Cette Unité est en charge de la construction et de la maintenance des lycées ; des politiques éducatives et de l'équipement des établissements.

C'est au sein du service des actions éducatives de la direction des politiques éducatives et équipements que cinq agents travaillent sur des actions à dimension internationale.

- **Unité Société**

Cette Unité a la responsabilité des interventions de la Région dans les domaines de la politique du logement, de l'action foncière et du renouvellement urbain, du développement social et de santé, de la démocratie régionale et de la jeunesse ainsi que de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs.

Les actions à dimension internationales sont menées dans le cadre de cette unité et mobilisent au moins trois agents.

2.4.2 Les organismes associés à la Région Ile-de-France, œuvrant à l'international

Parmi les quelques vingt-cinq organismes associés, liés à la Région Ile-de-France, quatre ont été retenus par le CESER à titre d'exemple et du fait de leur contribution significative à l'action internationale de la Région Ile-de-France.

Au total, trente-trois collaborateurs de ces quatre organismes associés prennent part à la mise en œuvre d'actions internationales.

- **L'Agence régionale de développement (ARD)**

L'agence, au sein de laquelle une vingtaine de personnes sont dédiées à l'international, a pour objectif :

- de travailler aux côtés des entreprises étrangères en phase d'approche de l'Ile-de-France ou souhaitant s'y développer dès lors qu'elles y sont implantées ;
- de s'engager auprès des PME-PMI franciliennes dans le cadre de Paris Région Entreprises, une plateforme de services partagée avec d'autres organismes associés du Conseil régional et en contribuant à leur développement international ;
- d'intégrer l'objectif de transition écologique de l'économie francilienne dans l'ensemble de ses missions pour en faire un élément du développement des entreprises ;
- de développer ses bureaux et ses relais à l'étranger pour amplifier le développement international.

- **Le Comité Régional du Tourisme (CRT)**

Il définit et met en œuvre la stratégie permettant de disposer de la connaissance de l'activité touristique régionale. Il assure les missions d'accueil et de commercialisation au profit des visiteurs.

Il développe ses actions à partir de plusieurs orientations :

- créer et faire émerger l'évènementiel ;
- travailler sur la qualité de l'offre touristique ;
- rendre accessible la destination à tous ;
- développer le partenariat avec les acteurs publics et privés ;
- assurer la mise en réseau des différents acteurs ;
- réaliser des missions d'accueil et de commercialisation de produits touristiques ;
- promouvoir et communiquer au profit de la destination à partir d'une segmentation des clientèles et des marchés.

En matière internationale, six ETP (Equivalent Temps Plein) interviennent pour mener à bien ces missions.

- **L'Agence régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE)**

Elle repère, suscite et diffuse les pratiques de la transition écologique et sociale et du développement durable auprès des acteurs et des territoires, en particulier sur les questions liées aux problématiques de l'énergie et du climat, en cohérence avec les priorités politiques régionales et les attentes des collectivités franciliennes.

Elle impulse et participe à la mise en mouvement des territoires franciliens.

Elle assure cinq missions principales :

- accompagner les collectivités territoriales franciliennes dans le développement de projets de territoires ;
- animer et participer aux réseaux d'acteurs environnementaux et socio-économiques et favoriser leurs échanges ;
- repérer, promouvoir et diffuser les actions innovantes sur le territoire francilien ;
- mettre à disposition et produire les ressources nécessaires ;
- apporter ressources et expertises à la Région.

Elle collabore avec Cités Unies France (CUF) à l'international, sur le domaine de l'eau et de l'électricité et quatre ETP réalisent les actions à l'international.

- **L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU)**

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de la Région d'Île-de-France, procède à toutes études, enquêtes et recherches ayant pour objet l'aménagement et l'urbanisme dans la région Île-de-France.

Depuis une quarantaine d'années, l'Institut a réalisé environ 350 missions à l'étranger et, dans ce contexte, trois ETP sont dédiés à ces actions.

2.5 Les acteurs intervenant sur le territoire francilien

Pour mener à bien sa politique à l'international, la Région travaille en partenariat avec des acteurs franciliens aux multiples statuts, missions et dimensions.

Le territoire francilien compte de nombreux acteurs intervenant sur le champ international, en flux entrant ou en flux sortant.

Tous ces acteurs interviennent, de façon directe ou indirecte, sur les quatre axes stratégiques retenus par la Région, à savoir :

- La coopération décentralisée ;
- Le rayonnement international ;
- La solidarité internationale ;
- L'animation régionale de l'action internationale.

Chacun d'entre-eux mène ses propres actions répondant à sa mission. Cette floraison d'acteurs conduit parfois au doublonnage de leurs actions avec celles de la Région.

En dressant une liste brève des principaux acteurs, on perçoit immédiatement la complexité d'intervention sur le territoire francilien.

2.5.1 Les acteurs publics

- **Les autorités publiques :**

- Les Conseil généraux franciliens ;
- Les communes ;
- Les services de l'Etat en région ;
- Les collectivités territoriales des pays tiers ;
- La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

- **Les acteurs dépendant de l'Etat :**
 - Agence française de développement (AFD) ;
 - Agence française pour les investissements internationaux (AFII) ;
 - CAMPUS France ;
 - COFACE ;
 - OSEO ;
 - UBIFRANCE.
- **Les acteurs dépendant des collectivités territoriales :**
 - Les sociétés d'économie mixte (SEM).

2.5.2 Les acteurs consulaires

- Chambre régionale de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de commerce et d'industrie départementales ;
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) ;
- Chambre régionale d'agriculture (CRA) ;
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

2.5.3 Les réseaux d'acteurs

- **Enseignement supérieur :**
 - Conférence des Grandes Ecoles (CGE) ;
 - Conférence des Présidents d'Université (CPU).
- **Collectifs associatifs pour la solidarité :**
 - Coordination Sud ;
 - France Volontaires.
- **Organisations professionnelles :**
 - Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF).
- **Collectivités territoriales :**
 - Assemblée des Départements de France (ADF) ;
 - Association des Maires de France (AMF) ;
 - Association des Régions de France (ARF) ;
 - Cité et gouvernement locaux unis (CGLU) ;
 - Cités unies France (CUF) ;
 - RITIMO (pas d'outil au niveau régional en Ile-de-France).

Pour les acteurs associatifs intervenant directement dans l'action internationale, une liste exhaustive n'existe pas à ce jour, soit parce qu'ils ne perçoivent pas de fonds directement par la Région, mais en bénéficient indirectement, soit parce qu'ils reçoivent des fonds provenant de l'ensemble des services de la Région.

Sans oublier non plus, tous les organismes (scolaires, sanitaires, organisations socioprofessionnelles...) qui opèrent à l'international avec le soutien direct ou indirect de la Région.

3- COOPERATION, COORDINATION, COLLABORATION ET COHESION DES ACTEURS FRANCILIENS

La multiplicité des acteurs intervenant à des niveaux et à des champs différents est une véritable problématique partagée par l'ensemble des Régions de France.

Les Régions ne disposent pas seules de l'ensemble des compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière d'action internationale. La volonté des Régions d'agir à l'international doit aussi leur permettre d'être facteur de mobilisation et d'entraînement de l'ensemble du territoire.

La commission considère de ce fait que cela nécessite d'assurer une efficacité de l'intervention de la Région, tant en ce qui concerne l'ensemble de ses propres actions qu'en matière de coordination des actions de tous les autres acteurs régionaux.

En Ile-de-France, l'objectif est donc de construire, avec les autres acteurs concernés, des actions internationales partagées, dans le respect des compétences de chacun. C'est dans cette perspective que la Région Ile-de-France a déjà engagé des partenariats avec des acteurs franciliens.

En matière d'actions internationales, la Région ne doit bien évidemment pas se substituer ni à l'Etat, ni aux autres collectivités et encore moins aux autres partenaires. Ces actions doivent être convergentes, coordonnées et favoriser l'accompagnement.

Par ailleurs, la Région doit aussi agir en complémentarité et en liaison avec les autres Régions, notamment quand elles interviennent dans un même pays.

Pour autant, au-delà des bonnes intentions affichées, la synergie des actions et des objectifs de l'ensemble des acteurs ne concoure pas forcément à une mobilisation adaptée des moyens disponibles. Cette pratique peut entraîner à terme une déperdition d'énergie grevant les potentiels de réussites individuelles et collectives attendues des actions ainsi menées.

3.1 Des synergies objectives mais une réalité différente

Le travail de la commission et les retours très intéressants reçus, suite à l'envoi de questionnaires à différents types d'acteurs (Conseils régionaux, Conseils généraux, CESER et divers organismes)⁵, ont permis d'analyser en profondeur les modalités de coopération à l'international des acteurs, tant au niveau francilien que dans d'autres régions. La compréhension de cette réalité complexe permet d'identifier les blocages et les sources de développement.

3.1.1 Des auditions riches d'enseignements

Force est de constater qu'au cours des auditions d'acteurs franciliens et de représentants d'organismes associés à la Région, beaucoup ont approuvé la nécessité d'une plus grande mise en synergie, sans pour autant que cela ne soit lié qu'à des considérations de contraintes budgétaires.

Tous sont conscients de la nécessité de travailler ensemble et de rechercher la coopération la plus large possible, dans le respect des compétences et des champs d'intervention de chacun.

⁵ Annexe 6 (page XLII) : Tableaux des différentes réponses aux questionnaires de la commission.

Au-delà du discours, on sent une réelle volonté d'une recherche d'efficacité. Pour autant, le manque de partage de l'information entre les acteurs eux-mêmes et entre les acteurs et la Région est notable. Certaines initiatives ne sont pas connues par tous, et par conséquent la fatalité du doublon prend ici toute sa dimension.

3.1.2 Un cloisonnement de l'information

Sensé faciliter le travail entre acteurs, le partage d'information est un objectif utile, s'il est réalisé, mais qui, si non, peut être révélateur d'un cloisonnement des services.

Pour preuve, des actions menées par la Région à l'international, qui pourraient être exercées au service d'autres actions de la Région, ne le sont pas par méconnaissance interne, comme l'utilisation d'un dispositif de mobilité des jeunes étudiants ou apprentis au service d'une mission d'un acteur francilien à l'international.

Citons aussi l'exemple du cloisonnement entre coopération décentralisée et soutien à l'export des entreprises, où parfois il pourrait être opportun de mettre en place une synergie à destination de certains pays.

A ce jour, rien n'existe dans ce domaine alors que ces deux actions sont soutenues par le même opérateur : la Région.

De même, on peut s'étonner que la promotion touristique régionale ne reçoive aucune demande émanant d'autres services ou d'acteurs franciliens. En effet, dans le cadre des dispositifs régionaux de soutien au développement de la formation professionnelle, certains bénéficiaires, notamment en formation touristique, pourraient aider le CRT ou les acteurs concernés.

Enfin, on constate un gaspillage d'énergie considérable quand, par exemple, un organisme consulaire francilien intervient dans la formation professionnelle d'une région d'un pays, dans laquelle la Région a déjà un programme de partenariat et de développement de la formation. On peut se demander pourquoi il n'a pas été envisagé une collaboration, voire une mutualisation...

Sur le terrain, les décennies de manque de coopération entre les acteurs ainsi que la tentation de « *la politique de l'étendard* », ralentissent la nécessaire évolution culturelle en la matière. Tous ont à y gagner, quel que soit leur statut, organisme d'Etat, entreprises, chambres consulaires, associations... Encore faut-il que l'intérêt commun soit connu, compris et valorisé.

Il conviendrait de s'interroger sur les facteurs générant ces situations qui impactent considérablement l'efficacité des actions internationales menées sur le territoire par différents acteurs.

D'autres Régions ont, depuis les années quatre-vingt, apporté des solutions à ces écueils. Elles en récoltent aujourd'hui les bénéfices sur leur territoire.

3.1.3 La Région, chef de file nature!

La tentation de la "politique de l'étendard", faisant intervenir en ordre dispersé les acteurs, ou la question de l'importance de leur intervention ne doivent pas occulter la position stratégique de la Région.

Véritable chef de file, la Région a toute légitimité pour fédérer son action avec celles des acteurs au service du territoire, des citoyens et des forces vives franciliennes. Cette capacité d'entraînement au service d'un projet existe, mais elle n'a pas encore atteint l'optimum de ce qu'elle devrait pouvoir apporter.

La mise en place d'instruments ne donnera des résultats qu'à partir du moment où les acteurs concernés s'approprient la notion de travail d'équipe, pour que le succès rejaille sur chacun.

La recherche de complémentarité doit alors être une condition "sine qua non" dans les partenariats avec les acteurs.

La contraction budgétaire des crédits peut, de facto, favoriser cette nécessité.

3.2 Des initiatives d'autres Régions à étudier

Au-delà de la mise en œuvre des axes stratégiques de la politique internationale de la Région et du travail réalisé avec les acteurs, il est nécessaire de déterminer la meilleure recette du « *travailler ensemble* » avec ceux-ci, plusieurs modalités ayant été expérimentées :

- la coopération : chaque opérateur assure ses actions à l'international mais accepte d'en réaliser en complémentarité des missions des autres acteurs. Cela permet d'augmenter le potentiel collectif de l'ensemble des acteurs ;
- la coordination : un opérateur "chef de file" veille à ce que l'ensemble des actions menées par les acteurs soit cohérent, offrant une plus value qualifiée ;
- la collaboration : les opérateurs mènent ensemble des actions à l'international sans pour autant définir avec précision la convergence des actions ;
- la recherche de cohésion : même si les actions des opérateurs sont de valeurs inégales, le travail collectif prime, aboutissant de facto à des résultats.

A ce jour, plusieurs Régions ont déjà mis en place l'une ou l'autre de ces modalités pour favoriser l'efficacité de leur politique avec les acteurs du territoire.

3.2.1 Pour la Région Rhône-Alpes

- ***Entreprises Rhône-Alpes International (ERAI)***

En 1987, ERAI est créé et a pour principale mission de promouvoir et soutenir le développement des entreprises rhônalpines sur les marchés internationaux. Véritable bras armé de la Région, ERAI dispose de 27 implantations à l'étranger, réparties dans 21 pays.

À ce jour, ERAI c'est, selon les informations recueillies :

- 3 000 chefs d'entreprises rhônalpins rencontrés par les experts pays d'ERAI ;
- 650 prestations individuelles à l'export réalisées par les implantations d'ERAI dans le monde ;
- 320 entreprises conseillées en matière de financements internationaux ;
- 25 000 contacts d'affaires prospectés dans le monde ;
- 3 500 décideurs étrangers rencontrés pour leurs projets d'implantation en Rhône-Alpes.

Les interventions d'ERAI se répartissent sur cinq métiers complémentaires, au service des territoires, via :

- "*ERAI Clusters & Pôles*", dont l'objectif est la mobilisation du réseau mondial d'ERAI pour l'internationalisation des Pôles de compétitivité et Clusters rhônalpins ;
- "*ERAI Invest*" qui offre des solutions personnalisées pour des investisseurs internationaux dans le but de concrétiser leurs investissements et implantations en Rhône-Alpes ;

- "ERAI Export" qui propose des services sur-mesure pour accompagner les entreprises rhônalpines dans leur développement à l'export ;
- "ERAI Financements Internationaux" qui apporte des services pour identifier les meilleures solutions de financement, les marchés publics et les programmes européens ;
- "ERAI Coopérations & Relations Internationales" dont les (actions dédiées aux acteurs économiques rhônalpins ont pour vocation de favoriser le rayonnement de la région à l'international.

- **RESACOOOP**

Depuis 1994 au service des acteurs rhônalpins de la coopération internationale, RESACOOOP, qui a été créé sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) par la Région et l'Etat, a pour vocation de renforcer la solidarité internationale et de coordonner les acteurs rhônalpins de l'humanitaire.

Il s'agit de favoriser, en Rhône-Alpes, le développement de la coopération décentralisée Nord-Sud et Est-Ouest, et mobiliser ceux qui désirent s'investir dans de tels projets,

RESACOOOP s'adresse aux collectivités locales, aux associations de solidarité internationale et d'aide au développement, aux entreprises et organisations économiques, aux universités, centres de formation...

RESACOOOP apporte un soutien technique, favorise les partenariats, les réflexions conjointes et les processus d'évaluation avant et après projet mais ne délivre aucune aide financière directe.

Grâce à l'aide de la Région et de l'Etat, RESACOOOP propose également des formations sur des thèmes spécifiques à la coopération, des appuis individualisés et une base de données recensant l'ensemble des actions de coopération en Rhône-Alpes.

RESACOOOP publie aussi chaque année, un baromètre de la coopération et de la solidarité internationale.

Remarques : Pionnière en la matière, la Région Rhône-Alpes a mis en place toute une batterie d'instruments au service de sa politique à l'international. Son objectif étant de mettre en place une culture de réseau et l'effet de levier.

Plus de trente ans après les premières actions, c'est une véritable culture qui s'est instaurée sur le territoire et qui marque les modalités d'intervention des acteurs à l'international aujourd'hui.

3.2.2 Pour la Région Nord-Pas-de-Calais

D'une manière générale, le mode d'intervention privilégié repose sur la construction de programmes pluriannuels avec les partenaires, pour une déclinaison annuelle définie conjointement avec la Région. Un programme d'actions est présenté chaque année incluant des objectifs et une évaluation présentée lors des conférences du SRDE.

Cette Région, selon les informations recueillies, s'est dotée de trois outils favorisant la coordination et la collaboration.

- ***Lianes coopération***

Il s'agit d'un réseau de deux mille acteurs de la coopération et de la solidarité internationale du Nord – Pas-de-Calais.

Ce réseau se veut un espace d'échanges, de concertation et de réflexion collective sur les pratiques de coopération internationale mais aussi une structure d'appui aux projets de coopération au développement, au service des initiatives régionales.

Il est destiné à favoriser les synergies entre les acteurs de la région et à optimiser les compétences régionales au service des projets et du développement local au Nord et au Sud.

- ***Plateforme des collectivités du Nord – Pas-de-Calais, engagées à l'international***

La Région Nord – Pas-de-Calais s'est engagée, avec de nombreuses collectivités locales, dans un grand projet de « *Plateforme des collectivités engagées à l'international* ».

Ce sont ainsi dix collectivités territoriales qui se sont engagées officiellement dans cette démarche, le 17 septembre 2012. Ce temps de lancement a été aussi l'occasion d'inciter les autres collectivités non encore partenaires à rejoindre l'initiative.

La création de cet espace d'échange régional entre les collectivités locales à l'international est appelée à répondre à quelques principaux objectifs partagés :

- *renforcer l'action des collectivités territoriales de la Région Nord-Pas-de-Calais à l'international* à travers un espace de mobilisation : intérêt à agir ensemble, effet levier, lobbying vis-à-vis des grandes institutions, anticipation de la réforme des collectivités territoriales ;
- *donner plus de cohérence aux actions des collectivités de la Région Nord-Pas-de-Calais à l'International* et renforcer les initiatives de mutualisation, pour ainsi garantir une cohérence dans les projets de coopération internationale, liés aux mêmes thématiques ou zones géographiques, dans le respect des engagements de l'Etat et de la nouvelle stratégie du Ministère des Affaires Etrangères ;
- *permettre aux collectivités locales, investies ou non à l'international, d'approfondir et d'élargir leurs champs de coopération* (montée en qualification), sur des sujets liés à l'international et de développer des partenariats entre collectivités et autres acteurs du territoire régional : entreprises, associations, universités, lycées, etc. (effet d'entraînement) et avoir un effet mobilisateur en lien avec des grands événements nationaux ou mondiaux (forum mondial de l'eau, journée de l'Europe ...).

Dans le cadre du développement de l'espace de dialogue et de concertation évoqué ci-dessus, la Région Nord-Pas-de-Calais souhaite se positionner en « ensemblier » des dynamiques afin d'encourager la mutualisation des actions et des projets en vue de répondre notamment aux nouvelles exigences de l'action internationale.

Il s'agit également pour cette Région de réaffirmer son rôle de garant d'une politique favorisant les rééquilibres régionaux et l'ouverture à l'international de l'ensemble des territoires de la région. Cette volonté de mobilisation du territoire régional à l'international relève d'une dynamique de travail partenariale.

Ces réflexions communes se mobiliseront autour de trois volets :

- le développement d'une politique publique partagée sur la mobilité des jeunes en Europe et à l'international ;
- l'accompagnement et la transformation des territoires en mutation en territoires de projets à l'international ;
- le lancement de nouvelles passerelles entre le Nord-Pas-de-Calais et le Bassin méditerranéen.

Cette concertation des collectivités du Nord-Pas-de-Calais est également recherchée dans le cadre des appels à projets du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour l'action extérieure des collectivités locales.

• **L'Espace International**

La politique économique à l'international s'articule autour de quatre orientations :

- internationaliser les PME régionales ;
- attirer les investisseurs étrangers ;
- développer la coopération économique décentralisée ;
- communiquer à l'international.

La politique de développement à l'international s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Schéma régional de développement économique (SRDE), et dans sa gouvernance.

La création de l'Espace International s'est inscrite dans la volonté des acteurs économiques du Nord-Pas-de-Calais de répondre aux défis de la mondialisation de l'économie et du renforcement de la construction européenne.

Le renforcement des échanges est en effet un facteur de croissance et de développement durable :

- dès lors qu'il permet à un nombre croissant d'entreprises de s'adapter à la nouvelle donne de l'économie et d'élargir le socle des entreprises exportatrices ;
- dès lors qu'en direction des pays émergents, il se fonde sur un principe de co-développement et qu'il renforce, avec les régions voisines, les coopérations porteuses de développement et de créations d'emplois.

Ces objectifs nécessitent :

- de renouveler les formes de leurs actions en direction du tissu économique d'améliorer l'information à destination des entreprises ;
- de renforcer la cohérence des initiatives, la lisibilité des stratégies ;
- unique en France, l'Espace International est ainsi le lieu exemplaire des acteurs économiques qui œuvrent à l'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux et à la promotion de la région.

La Région, UBIFRANCE, CCI International et le CRCCEF ont notamment poursuivi et développé leurs engagements visant à soutenir la politique de développement des V.I.E (Volontariat International en Entreprise) en région Nord-Pas-de-Calais.

Une convention a été conclue afin de compléter et de préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif des V.I.E dans la région Nord-Pas-de-Calais et notamment l'organisation des moyens humains affectés au dispositif, la définition des rôles des acteurs régionaux et les indicateurs de résultats.

La Région dote, à cet effet, un fonds régional de 3.000.000 € destiné au soutien à la mise à disposition de V.I.E auprès des entreprises régionales du Nord-Pas-de-Calais. La gestion en est confiée à UBIFRANCE.

Remarques : *Là aussi la Région Nord-Pas-de-Calais s'est fortement investie dans la mise en place d'instruments de coopération. Que ce soit des espaces de dialogue, de co-construction ou de réflexion commune, ces outils permettent aux acteurs de pouvoir travailler ensemble dans un souci d'optimisation de l'action.*

3.2.3 Pour la Région Alsace

- **L'Institut régional de Coopération décentralisée (IRCOD)**

La Région Alsace a choisi de créer un Institut régional de Coopération décentralisée (IRCOD) qui soutient les actions locales de solidarité internationale. Cette association de droit local a pour vocation de promouvoir une culture de coopération en Alsace et de soutenir des actions de coopération décentralisées dans les pays du Sud.

Il rassemble près de quatre-vingt collectivités locales, aux côtés d'autres institutions et associations alsaciennes qui mettent à disposition leur expertise au service des dynamiques locales de développement engagées dans les pays du Sud.

Par-delà ces partenariats d'actions, la démarche de coopération de l'IRCOD entend favoriser le développement d'une démocratie locale.

- **Alsace Export**

Comme beaucoup de Régions, l'Alsace a signé le 21 juillet 2012 une convention régionale "Alsace Export" pour faciliter le développement économique à l'international des entreprises.

Cette convention a pour but d'instituer un guichet unique de soutien à l'exportation avec les organismes publics (UBIFRANCE, CCI, OSEO, COFACE, DIRECCTE).

Remarques : *Comme d'autres Régions, l'Alsace a compris l'intérêt de se doter des instruments nécessaires. L'attrait du guichet unique a joué tant pour les opérateurs que pour l'institution.*

3.2.4 Pour la Région Pays-de-la-Loire

- **Le Hub International**

En matière économique, la Région Pays-de-la-Loire a créé le "Hub International", une plateforme d'accueil, d'écoute des besoins des entreprises et d'orientation vers des partenaires, actions et dispositifs.

Cet outil de partage permet de :

- bénéficier d'un panorama complet des actions prioritaires des principaux acteurs territoriaux à l'international à l'aide d'outils partagés (agenda des actions, argumentaires, veille collaborative, base documentaire) ;
- imaginer des modalités de mise en œuvre de nos actions respectives dans un souci d'efficacité au service de tout le territoire régional (groupes de travail, cartographie, newsletter, site web).

- **Le réseau ALCID**

Ce réseau ALCID (*Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale et du Développement*) a permis la création d'une base de données : www.alcid.org. Elle s'adresse à tout acteur portant un projet de solidarité internationale et qui souhaite bénéficier d'un réseau régional destiné aux rencontres, aux échanges et aux informations. A ce jour, 680 acteurs sont recensés dans la base de données ALCID.

Lien privilégié entre les acteurs de la coopération internationale et la Région des Pays de la Loire, ALCID soutient les acteurs ligériens dans leur recherche d'information, leur partage d'expériences et le montage de projets liés à la solidarité internationale et au développement.

- **Le réseau NEOPOLIA**

NEOPOLIA construit et organise des dynamiques collectives, via ses clusters, pour permettre à ses membres de conquérir de nouveaux marchés en France comme à l'export. Initié en 1999, pour le secteur naval et par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire sous le nom de POLE Marine, le réseau mène, depuis sa création, des actions collectives dans le but de diversifier l'activité des entreprises adhérentes.

Le développement des filières industrielles est organisé autour de quatre clusters d'entreprises ayant chacun une offre globale commerciale. Chaque cluster met en œuvre des actions collectives pour accompagner les donneurs d'ordre dans leur développement. La coopération inter-entreprise, levier principal d'action, permet aux entreprises d'atteindre ainsi une taille critique pour accéder à de nouveaux marchés en France et à l'international.

Le réseau prend le statut associatif en 2003 et est composé de 145 entreprises industrielles représentant plus de 13 000 salariés et plus d'1Md € de CA cumulé.

Remarques : La Région Pays-de-la-Loire a beaucoup axé ses actions en la matière par une diffusion et un partage de l'information, en la rendant notamment accessible et vulgarisatrice pour tous.

3.3 Les bonnes pratiques et les attentes des Conseils généraux franciliens

3.3.1 Outils départementaux de coordination des actions internationales des acteurs franciliens

- **Outils de coordination dans le domaine de la solidarité internationale**

Le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dès 1998 dans le soutien aux acteurs de son territoire porteurs de projets de solidarité internationale.

Il a créé le "*Centre de ressources Essonnien de la solidarité internationale*" en 2003 qui a une vocation d'animation départementale des acteurs engagés dans des actions internationales.

Ce service public départemental apporte un appui au montage de projets de développement durable et instruit les dossiers en vue de l'attribution de subventions et qualifie les porteurs de projets par le biais de formations.

Cet appui est possible pour tout projet international s'inscrivant dans l'un des quatre domaines d'interventions prioritaires suivants :

- la couverture des besoins fondamentaux de l'être humain ;
- le développement économique des territoires partenaires ;
- les échanges culturels, sportifs éducatifs et de savoirs ;
- le soutien à la francophonie.

Le centre de ressources "*Via le monde*" du Département de Seine-Saint-Denis est un outil de coordination, un lieu ressource, avec un mode de fonctionnement adapté aux acteurs associatifs de la solidarité internationale. Il constitue cependant un service départemental du Conseil général dont le budget est intégré au budget départemental.

En 2012, le budget global de "*Via le monde*" était de 567.000 € (ressources humaines comprises), avec un soutien de la Région à hauteur de 50.500 €. En 2013, le budget prévisionnel est de 616.000 €, avec une perspective de renouvellement de l'appui régional pour 49.000 €.

Ce centre de ressources permet un travail partenarial en coordonnant les actions internationales du réseau départemental des acteurs de la solidarité internationale (Associations de solidarité internationale, associations d'éducation populaire et de l'éducation au développement, groupes de jeunes ou individuels, établissements scolaires, services municipaux).

Son site internet dédié www.vialemonde93.net en est le reflet et propose, par exemple, un agenda des initiatives locales, régionales et internationales d'intérêt pour tous les acteurs franciliens de la solidarité internationale.

Le travail de coordination repose sur différents services mis à disposition des porteurs de projets, afin d'améliorer la qualité des projets portés et de favoriser leur mise en réseau :

- un centre de ressources documentaires, qui a reçu 1.364 visites en 2011 et organise des rendez-vous individuels, permettant d'apporter un suivi méthodologique personnalisé des projets, des contacts et un appui dans la recherche de financements adaptés ;
- des sessions de formations dispensées aux acteurs de la solidarité internationale et des séances de préparation au départ pour les séjours de jeunes, 160 à 200 rendez-vous individuels d'accompagnement méthodologique par an sont ainsi organisés pour des porteurs de projets de plus de 30 villes du département sur 40 ;
- des parcours d'éducation au développement (EAD) conduits en établissement scolaire ;
- des micro-rencontres, forme de restitution des projets accompagnés par *Via le monde* et soutenus par le Conseil général, qui réunissent plutôt des publics impliqués dans ces projets et des professionnels ;

Sur les trois dernières années, en moyenne, l'ensemble des initiatives publiques, d'EAD, de formation et de restitution ainsi organisées sur une année courante réunit de l'ordre de 2000 personnes (2.161 en 2011). De 110 à 140 personnes bénéficient des formations dispensées, issues de 23 à 25 villes du département.

- une "newsletter" électronique, "*Lili*", rédigée par les membres du réseau, qui permet de valoriser les actions portées par les acteurs du territoire ;

- les "*Rendez-vous de Via le monde*", forums publics d'échanges sur un thème choisi qui s'adressent aux acteurs de la solidarité et de la coopération internationale et à tous les publics intéressés ;
- des cinés-débats pour des séances de sensibilisation à l'interculturel, la solidarité, les réalités du monde.

Pour sa fonction documentaire, "*Via le monde*" est partenaire-relais du réseau RITIMO et, au-delà, a des relations de travail suivies, parfois conventionnées, avec plusieurs plate-forme ou réseaux ressources en développement et solidarité internationale ainsi qu'avec des universités (Paris VIII et Paris XIII) et des centres de recherches.

Pour les actions d'éducation au développement (EAD) conduites par "*Via le monde*", selon les publics visés, des partenariats plus spécifiques s'établissent avec des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis (collèges et lycées) et l'Inspection Académique, des cinémas et autres opérateurs culturels du territoire, des associations d'EAD et de l'éducation populaire ou des revues spécialisées.

Chaque année, une centaine de projets sont suivis et 30 à 35 bénéficient d'un financement départemental. L'enveloppe consacrée à cet appui aux acteurs de l'EAD s'élève à 125.000 €. L'appui moyen est de l'ordre de 3.000 € par projet, sauf pour les "*partenariats de coopération au développement*" (2 à 3 par an) qui se monte plutôt à 10 ou 12.000 €. Les bourses d'appui aux "*projets individuels jeunes*" sont plafonnées à 1.000 €.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis recherche l'appui du Conseil régional sur plusieurs des missions de "*Via le monde*", sous forme de subvention au Département, au titre de l'animation régionale qui puisse faire l'objet d'une convention pluriannuelle.

"*Proj'aide*" est un dispositif de soutien du Conseil général du Val de Marne aux initiatives des habitants de ce département, proposant des formations aux associations dans le domaine spécifique de la solidarité internationale.

- ***Outils de coordination dans le domaine du rayonnement international***

Créé en 1989, autour du Conseil général des Hauts-de-Seine, "*Hauts-de-Seine International*" est un réseau qui rassemble les partenaires incontournables d'appui public à l'export (CCE, DIRECCTE, CCI, CMA, CGPME, MEDEF, OSEO, COFACE et UBIFRANCE). Ce réseau propose chaque année un programme d'actions concertées et adaptées aux besoins des entreprises. La plupart des actions de la CGPME et des chambres consulaires sont cofinancées par le Conseil général.

De plus, tous les partenaires du réseau Hauts-de-Seine International participent également au comité de parrainage des CCE 92 et le programme départemental d'accompagnement Team Export Hauts-de-Seine permet de mobiliser les dispositifs des partenaires.

Le Conseil général du Val d'Oise a pour volonté de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie internationale. C'est dans ce cadre qu'a été adopté, le 21 septembre 2012, le rapport-cadre définissant la stratégie internationale du Département, en lien avec le développement de l'attractivité du Val d'Oise.

Afin de renforcer en amont les stratégies partagées entre les acteurs pour s'accorder sur les "cibles" territoriales choisies, les méthodes et les contenus de coopération proposés, un comité stratégique de propositions "*Val d'Oise International*" a été mis en place.

Ce comité réunit des acteurs économiques, universitaires et culturels autour d'élus et techniciens du Conseil général pour échanger sur les pratiques, les besoins et les différentes stratégies de chacun. Il représente une instance de concertation et de validation des actions menées dans ce domaine.

- ***Outils de coordination entre les collectivités territoriales franciliennes***

Plateforme d'échanges entre services de la Région et des Départements franciliens, le "*réseau Ile-de-France International*" a été initié en 2006 par la Région.

Il s'agissait de proposer aux Départements franciliens qui le souhaitent de se regrouper au sein d'un réseau, sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale, avec une double finalité :

- favoriser la concertation entre collectivités territoriales franciliennes sur ces thématiques ;
- proposer aux citoyens franciliens un accès facilité à l'information, aux dispositifs des collectivités de ce réseau.

Le réseau s'est voulu une construction collective. Si la Région, pour des questions d'organisation, en a été le chef de file, les relations entre ses membres ont vocation de se faire sur le plan horizontal. L'idée é été aussi d'ouvrir le réseau au-delà des niveaux régional et départemental, par le biais de groupes de travail thématiques qui regrouperaient l'ensemble des acteurs institutionnels franciliens intéressés.

Le "*réseau Ile-de-France International*" a envisagé de lancer un portail Internet pour les acteurs franciliens de la coopération et de la solidarité internationale, ce site internet ayant vocation à mutualiser information et offre de formation.

Il pourrait ainsi, par exemple permettre de mettre en ligne (et d'actualiser régulièrement) le guide pratique « Solidarité Nord-Sud » qui avait été édité en 2005 par la Région, et à laquelle il pourrait être intéressant d'associer les Départements participant à ce réseau.

Ce site Internet permettrait de mettre en place un outil au service des Franciliens intéressés par les questions de coopération et de solidarité.

Formalisé par une convention multipartite⁶, adoptée par le Conseil régional en octobre 2010, ce portail Internet n'a pas encore pu être mis en place, faute de moyens humains au sein de la direction des Affaires internationales pour concevoir les modalités de cet outil et le gérer.

3.3.2. Les attentes des Conseils généraux à l'égard de la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international

- ***Coordination des acteurs institutionnels franciliens***

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis souhaiterait que la Région renforce son soutien aux têtes de réseau de chaque territoire francilien qui en dispose, de façon à compléter son action actuelle, démontrant déjà un engagement à l'international déterminé, mais nécessitant aussi une dimension complémentaire : celle de l'appui à la production de compétences et de ressources locales.

⁶ Annexe 4 (page XII): rapport pour la commission permanente du Conseil régional (CP 10-669), adopté le 14 octobre 2010, relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour la création d'un site Internet du réseau Ile-de-France International.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a également préconisé que la Région mette en place une Conférence régionale des Responsables aux relations internationales de toutes les collectivités franciliennes, comme espace d'échange d'expériences et de réflexion partagée, fonctionnant sur le mode horizontal du réseau.

L'objet de cette conférence serait de partir des expériences conduites, des questionnements, des objectifs poursuivis, voire des échecs et enseignements qui peuvent en être tirés. Ce cadre d'échange serait certainement propice aux rapprochements et synergies souvent difficiles à construire.

Pour le Conseil général du Val d'Oise, la Région pourrait mettre à disposition son expertise technique en aidant les acteurs régionaux dont les collectivités territoriales à répondre à des appels à projets aussi bien européens que nationaux. De la même manière, certaines actions collectives pourraient être mises en place sous la coordination de la Région afin que les bénéfices des actions menées collectivement bénéficient au plus grand nombre.

Ce même Conseil général a également proposé que des groupes de travail thématique en fonction d'une zone géographique et/ou des actions menées à l'international, avec des acteurs de différentes natures, soient organisés pour une meilleure compréhension des enjeux de tous et de leur mode d'action. Cela faciliterait l'élaboration de projets concertés.

Enfin, le Conseil général du Val d'Oise a estimé qu'une mutualisation de documents promotionnels des différents acteurs pourrait être faite par la Région, pour qu'un acteur ayant une action forte à l'international puisse à la fois mener à bien son action mais également informer ses partenaires internationaux d'autres champs d'activités.

- **Coopération décentralisée**

Le Conseil général de l'Essonne a proposé de mutualiser un certain nombre de moyens en ce qui concerne les évaluations à l'étranger des projets soutenus par les différentes collectivités afin de démultiplier la présence francilienne dans les territoires partenaires mais également de mieux mesurer l'impact pour la Région des différentes politiques publiques en la matière.

De plus, ce même Conseil général a également proposé de mutualiser un certain nombre de moyens en ce qui concerne la communication sur les différentes orientations et projets portés par les territoires qui contribuent à positionner la Région dans l'espace monde

Par ailleurs, le Conseil général du Val de Marne a également manifesté son intérêt pour des mutualisations et collaborations sur des projets définis (AVEC pour le Vietnam, par exemple), échange de pratique, dans le respect de nos spécificités et diversités d'approche

- **Solidarité internationale**

Le Conseil général des Yvelines a souligné que si la Région joue déjà un rôle important en matière de formation des associations de solidarité internationale, ce rôle pourrait cependant avoir des prolongements en matière de subventions aux associations.

Le Conseil général des Yvelines a ainsi proposé que la région anime une réflexion en vue d'harmoniser (sans forcément standardiser) les dossiers de demande de subventions que les associations adressent aux collectivités locales, ce qui faciliterait ensuite la constitution des dossiers pour les associations et les financements croisés entre collectivités. Les mécanismes de subvention pourraient rester propres à chacune des collectivités.

Pour le Conseil général de l'Essonne, il pourrait être proposé de mutualiser un certain nombre de moyens en ce qui concerne la capitalisation des pratiques innovantes pour assurer leur diffusion et leur déploiement.

La Région pourrait avoir une valeur ajoutée, selon le Conseil général des Hauts-de-Seine, à regrouper régulièrement non seulement les collectivités territoriales, mais également les acteurs intéressés et impliqués à l'international dans la perspective d'échanger des informations et de trouver des pistes d'intervention communes/en synergie.

Enfin, le Conseil général de Seine-Saint-Denis a proposé que la Région valorise et encourage les dispositifs d'accompagnement et de mise en relation avec les acteurs associatifs pour travailler avec eux l'ancrage territorial de la solidarité internationale en Ile-de-France.

- ***Export, prospection et promotion à l'international***

Dans ces domaines, le Conseil général des Hauts-de-Seine souhaiterait une coordination non directive favorisant la recherche de synergies et d'objets, une méthodologie de mutualisation, de partage des initiatives départementales. Une information sur le suivi de la charte régionale export (voire du prochain PRIE ?) est également demandée.

Concernant le développement économique, le Conseil général des Yvelines souhaite que les entreprises de son territoire puissent bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés étrangers potentiels.

C'est pourquoi, ce même Conseil général des Yvelines estime que si certains partenaires régionaux partageaient leurs connaissances de ces marchés, ils pourraient à la fois aider ces entreprises à se développer et apporter de nouvelles compétences dans des pays partenaires de la coopération décentralisée. Il note à ce propos que seule l'Agence régionale de développement (ARD Ile-de-France) offre un tel partenariat et propose d'accompagner les entreprises des Yvelines dans leurs démarches à l'international, mais seulement en Europe et aux Etats-Unis.

Enfin, le Conseil général des Hauts-de-Seine estime que le rôle de la Région, qui cherche à coordonner les actions selon les thématiques d'intervention à l'international, pourrait s'attacher à la création de synergies entre les différents secteurs d'actions extérieures en faveur d'un développement global du territoire.

3.4 Des outils de coordination pour les acteurs d'un territoire régional

Concernant l'appui aux acteurs, beaucoup de Régions ont mis en place des instruments structurels comme l'Auvergne avec "*CERAPCOOP*", la Région Centre avec "*CENTRAIDER*", Champagne-Ardenne avec "*RECIPROC*" et Poitou-Charentes avec "*CASI*", pour ne citer qu'eux.

A chaque fois, l'objectif est le même à savoir mettre en place une structure dédiée permettant de recenser les acteurs, de partager l'information entre eux, de les appuyer dans leurs actions, d'informer le grand public avec comme finalité l'efficacité des actions.

4- REGION ILE-DE-FRANCE : QUELS INSTRUMENTS POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ?

Comme, cela a été évoqué précédemment, de nombreuses Régions se sont dotées d'instruments pour mener la coordination et la coopération des acteurs par axes stratégiques de leur politique d'actions à l'international.

L'existence d'instruments doit inévitablement être associée à une logique d'évaluation des actions. A ce titre, il est incontournable d'évaluer les actions afin d'optimiser au mieux l'ensemble des énergies déployées mais aussi d'en mesurer l'impact tant pour le territoire de destination que pour le territoire francilien.

Pour ce faire, un travail doit être mené afin de déterminer des indicateurs pertinents, durables et accessibles aux acteurs. Cette évaluation doit aussi permettre de mesurer les synergies entre les intérêts infrarégionaux des acteurs concernés et les priorités régionales.

Certains acteurs ont déjà mis en place ce type d'évaluation et d'indicateurs. C'est pourquoi, il convient, dans un premier temps, d'analyser l'existant puis de retenir ou de construire avec les acteurs les modes d'évaluation.

Qui dit évaluation, dit évaluateurs : la Région doit externaliser cette dimension ou former ses agents pour que chacun puisse analyser avec le même langage et les mêmes objectifs.

4.1 Doter les axes stratégiques d'instruments régionaux au bénéfice de tous

4.1.1 Coopération décentralisée

En matière de coopération décentralisée, la Région n'est pas aujourd'hui dotée d'instruments dédiés, à la différence d'autres régions. Il n'existe pas une structure pilotée par la Région au service des acteurs franciliens.

Celle-ci pourrait dans un premier temps partager l'information liée aux territoires de coopération et accessible à l'ensemble des acteurs. Dans un deuxième temps, il conviendrait de faire un véritable état des lieux des actions internationales des collectivités territoriales franciliennes, puis de partager les actions menées voire de les mettre en complémentarité. Enfin, il s'agirait de mettre en commun les savoir-faire pour optimiser les actions de chacun sur les territoires.

Cet instrument pourrait regrouper des élus, afin de définir les axes de complémentarité, et, à un autre niveau des techniciens afin de capitaliser les bonnes pratiques d'actions et d'amélioration des métiers.

4.1.2 Rayonnement international

A ce jour, la Région, avec le CRT et l'ARD, détient deux organismes contribuant à cet axe stratégique même si, pour l'ARD, il est du ressort de la SRDEI.

Avec le CRT, la coordination des acteurs de la politique de promotion touristique de la région est opérationnelle.

Concernant l'ARD, elle n'a pas expressément pour mission de remplir le rôle de coordination des acteurs, même si, au cas par cas, elle le réalise.

Les actions de promotion économique francilienne et d'attractivité des investissements en Ile-de-France sont menées par de nombreux acteurs. Tourisme et développement économique bénéficient d'instruments devant faciliter la coordination des acteurs, avec les succès que l'on connaît.

C'est pourquoi, il est intéressant que l'ARD soit expressément reconnue comme un instrument de la politique de rayonnement international de la Région. Les nouvelles missions confiées à l'ARD, dans le domaine du soutien à l'internationalisation des entreprises, doivent y contribuer.

La recherche de missions communes à l'étranger des acteurs devrait aussi être prioritaire.

Non seulement, la visibilité en serait accrue mais le signe donné tant auprès des entreprises franciliennes que des entreprises étrangères crédibiliserait davantage l'action et favoriserait la compréhension du rôle de chacun.

En effet, selon l'enquête présentée le 6 février 2013 par le Groupe "les Echos" qui l'a réalisée, à la demande du Conseil régional et à partir d'une enquête menée auprès des entreprises franciliennes bénéficiaires du dispositif régional PM'UP, celles-ci ont mis en exergue les difficultés rencontrées auprès des acteurs publics⁷.

On peut notamment observer que les entreprises souhaitent un guichet unique vers les opérateurs publics d'une part et d'autre part une simplification des processus.

Pourtant, en mars 2012, un guichet unique a été créé, regroupant et fédérant tous les acteurs publics qui ont des dispositifs de soutien à l'export. Celui-ci était destiné à mettre en ligne sur un seul site toutes les informations nécessaires pour les entreprises, provenant de tous les acteurs concernés.

Ce site semble encore en construction, toutes les informations disponibles n'y étant pas présentées. Or l'étude précitée révèle qu'une entreprise sur deux n'en a jamais entendu parler.

En matière d'enseignement et de formation professionnelle, l'objectif serait de constituer un réseau de coopération francilien. Il aurait notamment pour vocation de développer des filières à l'international et de promouvoir la venue d'étudiants étrangers.

4.1.3 Solidarité internationale

L'objectif du guichet unique est partagé par l'ensemble des Régions. Celui-ci permet de maintenir le droit d'initiative des associations. Pour autant, il ne doit pas occulter la recherche de l'impact attendu auprès des populations et des territoires, notamment dans la durée.

Ce suivi de la réalisation des projets devrait se faire dans la durée. Cela implique de sélectionner les initiatives en fonction de leur capacité à favoriser l'émergence durablement d'un réseau local.

Par ailleurs, le partage d'information entre des acteurs devrait aussi apporter à la Région une meilleure visibilité quant aux financements croisés. Là aussi, il serait utile de privilégier la constitution d'une base de données permettant le recensement des acteurs de solidarité, le partage des bonnes pratiques, l'identification des priorités, le soutien à la formation et à la professionnalisation...

⁷ Annexe 5 (page XXIII) : Enquête « PME & export » présentée lors du Salon des Entrepreneurs, le 6 février 2013.

Enfin, la recherche de synergie entre acteurs doit-être une priorité de la Région. Il convient pour ce faire, lors des appels à projets, de conditionner l'octroi d'une subvention plus importante en cas de collaboration avec d'autres acteurs franciliens.

4.1.4 Animation régionale de l'action internationale

Celle-ci a notamment pour but de souligner le rôle fédérateur de la Région en matière de coordination et de coopération.

Les propositions d'instruments relatives aux trois axes stratégiques ci-dessus ont notamment vocation à conforter la Région dans son rôle de chef de file et de coordonnateur des acteurs franciliens en matière d'action à l'international.

Le renforcement du rôle de la Région passe inévitablement par la structuration de réseaux et la mise en place de structures dédiées à la coopération des acteurs.

4.2 Favoriser la lisibilité des actions internationales

4.2.1 Un site Internet dédié

Au-delà de la mise en place de moyens de coopération et de coordination, la Région souffre d'un manque de visibilité.

Celui-ci ne permet pas :

- l'identification des acteurs appuyés ;
- l'investissement régional dédié ;
- la coopération des acteurs.

Le site Internet de la Région Ile-de-France ne répond pas aujourd'hui à cette problématique. Il conviendra dès lors de créer un espace dédié à l'international permettant :

- Le recensement des acteurs ;
- Le partage d'information ;
- La diffusion des bonnes pratiques ;
- L'accès aux évaluations ;
- L'impact sur le territoire ;
- La publication des actions en cours.

4.2.2 Une marque et une identité visuelle dédiées

L'identification visuelle des actions menées et soutenues par la Région est un objectif incontournable.

Il est important de pouvoir ainsi déterminer une marque et une signature visuelle qui puissent être ainsi déclinées par tous les autres acteurs franciliens. La Région aura vocation à l'utiliser sur tous les documents d'information de sa politique internationale ainsi que sur ceux des autres acteurs franciliens et, en premier lieu, ceux dont elle soutient les actions internationales.

La promotion de cette identification favorisera une meilleure compréhension par la population francilienne des financements dédiés à l'international et le bénéfice général qui en est ainsi retiré.

La Région pourrait mettre en avant Paris et la Région, comme d'autres métropoles internationales l'ont fait, ainsi que le montre l'exemple de "*Bruxelles, Région Capitale*".

La Région a décidé de créer une marque territoriale avec un nouveau logo pour représenter l'Île-de-France à l'international : « *Paris Region, source of inspiration* ».

La commission partage la volonté du Conseil régional de créer une signature régionale à l'international. Néanmoins, l'utilisation envisagée d'une telle signature, uniquement en anglais, ne concourt pas à la promotion de la Francophonie, pourtant manifestée comme un axe important de la politique internationale de la Région.

En effet, l'apposition de cette signature, en contrepartie des subventions de la Région, risque d'être mal perçue dans le cas d'interventions visant à promouvoir notamment la Francophonie ou se réalisant dans des territoires francophones.

La commission souhaiterait que cette signature soit déclinée en utilisant les principales langues étrangères, en fonction du pays concerné.

RECOMMANDATIONS

Au regard du constat et de l'analyse précédemment évoqués, les pistes de progrès sont aujourd'hui disponibles pouvant permettre une efficacité plus grande des acteurs et par conséquent de leurs actions.

Il est ainsi nécessaire de renforcer les stratégies partagées entre les acteurs pour s'accorder sur des cibles territoriales choisies, des méthodes et des contenus pour faire converger les approches auprès des interlocuteurs étrangers.

Pour ce faire, deux axes majeurs peuvent être retenus qui s'appuieront sur des actions concrètes :

1- Positionner la Région en « ensemblier » des dynamiques

Instituer un Comité stratégique régional de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale

Composé de représentants de la Région, des départements, des communes, de l'Etat, des associations de solidarité internationale et des associations issues de l'immigration, les établissements d'enseignement, les chambres consulaires, etc., ce comité a pour vocation de faciliter la synergie des actions à l'international.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de se substituer aux compétences de chacun des acteurs mais d'œuvrer pour que ceux-ci engagent une démarche de coopération.

Ce comité devra comprendre deux instances :

- une instance politique, composée d'élus et de dirigeants de chacune des familles d'acteurs ;
- une instance technique, constituée des professionnels des organismes.

Ce comité devra aussi fédérer les actions des acteurs au moyen de comités de pilotage par thématique. En effet, afin de prendre en compte chacune des spécificités des modes d'intervention, il est important que les acteurs puissent coordonner et échanger au sein de groupes thématiques.

Mettre en place un réseau francilien des centres de ressources

Le comité stratégique s'appuiera d'une part sur la mise en place d'outils dédiés et d'autre part sur la mise en réseau des centres de ressources.

La Région, comme chef de file territorial à l'international, a vocation à soutenir les acteurs franciliens dans la conduite de leurs projets et en favorisant leur mise en réseau.

Dès octobre 2010, le Conseil régional a adopté le principe de la création d'un site internet pour le réseau "Ile de France International", en lien avec les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Pourtant, la commission doit constater que, trois ans plus tard, celui-ci n'a pas encore été mis œuvre alors même qu'elle estime très pertinent de mettre en réseau les actions et les moyens d'information constitués par la Région et les Départements concernés.

2- Mettre en œuvre différents outils de coordination

Réaliser un annuaire électronique des acteurs

L'intérêt de disposer d'un tel outil des acteurs franciliens œuvrant à l'international dans les champs d'intervention de la Région est majeur. En effet, il est difficile de coordonner les acteurs alors qu'ils ne sont pas totalement identifiés.

En débutant par le recensement des acteurs financés par la Région, ce travail apportera une véritable radioscopie de ce qui se fait dans et par la première Région Française. Champs d'intervention par champs d'intervention, cet annuaire devra identifier de la façon la plus exhaustive ces acteurs.

Recenser les partenariats infrarégionaux

Les collectivités locales et les acteurs économiques et les associations opèrent communément à l'international. En recensant ceux-ci, il sera plus facile pour la Région d'appréhender les coopérations possibles voire d'éviter les doublons d'intervention.

Elaborer un guide des bonnes pratiques

L'efficacité des coopérations des acteurs repose souvent sur la synergie voire la mutualisation de leurs modes d'interventions. Ce guide pratique doit être alimenté par les acteurs au regard des modes d'interventions identifiés comme innovant.

Instituer une rencontre annuelle des acteurs franciliens

Cette rencontre concernera les intervenants sur un même territoire dans le contexte des quatorze partenariats identifiés par la Région. La Région, en organisant ces rencontres, remplit totalement sa mission de coordination comme chef de file régional.

Doter l'action internationale d'un site dédié

Il ne s'agit pas de faire doublon avec l'existant, mais de s'assurer d'une meilleure lisibilité de l'action internationale de la Région en cohérence avec sa volonté d'une meilleure synergie territoriale des acteurs.

Créer une identification visuelle

La communication sur les actions est souvent déterminante auprès des Franciliens pour une meilleure identification de la politique régionale. Pour ce faire, chaque action bénéficiant d'une aide directe de la Région devrait se voir apposer dans sa communication une signature spécifique.

Il ne s'agit pas que de communiquer dans les pays de destination mais aussi sur le territoire régional, permettant ainsi aux Franciliens de mieux visualiser l'effort de la Région en ce domaine.

Mettre en réseau les centres de ressources existants

Chaque regroupement d'acteurs a mis en place sous des vocables parfois différents des centres de ressources. Le comité stratégique, notamment au niveau technique s'attachera à mettre en réseau tous ces centres au bénéfice du plus grand nombre.

3- Faciliter la coopération entre acteurs franciliens

Au delà du partage des informations et des bonnes pratiques, la Région doit mettre en œuvre des dispositifs visant à faciliter la coordination.

Instaurer une prime aux subventions pour la mutualisation des actions

Dans le cadre de sa politique de subvention pour les projets à l'international, la Région doit rechercher toutes les synergies possibles. La « prime à la mutualisation » a vocation à fédérer les acteurs dans leurs modalités d'action. Il s'agit de doter les acteurs d'une subvention additionnelle les incitant à travailler de concert.

De la même manière la coordination des différents soutiens financiers de la Région doit à terme faire effet de levier et non de sur-abondement tant au niveau des destinataires que des territoires.

Evaluer l'efficacité et de la pertinence des projets

Toute politique doit être évaluée, pour autant il convient au sein du comité avec les acteurs de définir une grille d'évaluation commune. Cette grille partagée permettra aux acteurs de s'approprier l'évaluation et d'apporter toutes les informations nécessaires relatives aux actions internationales des acteurs franciliens.

Mettre en place le PRIE

Le PRIE doit prendre forme, avant la fin du premier semestre 2013, dans chaque région. Cette coordination institutionnalisée de la promotion économique devrait permettre une efficacité plus grande des actions. Véritable feuille de route, ce PRIE devra répondre aux besoins des différentes filières économiques régionales pour développer leur marché à l'international.

Coordonner les actions internationales de l'enseignement

L'ARD est présente dans de nombreux territoires. "Campus France" aussi, y assurant la promotion des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Dans le cadre de la volonté de la Région d'attirer des étudiants étrangers sur le territoire le plus dense en matière d'universités et de grandes écoles, il serait opportun qu'une coopération entre ARD et Campus France soit développée.

4- Doter les services du Conseil régional, en charge de l'a mise en œuvre de cette politique internationale, de moyens financiers et humains adaptés

Les propositions d'actions pourront être mis en place si les moyens, notamment humains, sont identifiés et attribués à l'Unité du Conseil régional en charge de l'action internationale et qui aura à accompagner, voire gérer, l'ensemble des outils proposés.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, la Commission a pu prendre connaissance de l'avant-projet de loi sur la décentralisation, tel que transmis le 8 mars au Conseil d'Etat. Celui-ci propose de confier aux Régions le développement économique comme quatrième pilier des compétences qui leur sont attribuées.

Il faut s'attacher à évaluer les incidences d'un transfert des Directions Régionales du Commerce Extérieur aux Régions et, notamment, le doublon avec les instances régionales dédiées au soutien à l'export.

CONCLUSION

La Région mène différentes politiques sectorielles et possède des atouts indéniables dans le champ de l'action internationale.

Cependant, il est difficile de délimiter de façon exhaustive le contour de cette politique internationale, d'en évaluer le budget global et d'apprécier la coordination avec les autres acteurs franciliens.

En délimiter le contour

Nombre d'interventions à l'international, menées par la Région, ne sont pas identifiées directement comme concourant à l'action internationale. Ceci en raison même du rôle transversal de ces interventions qui concernent de nombreuses politiques sectorielles du Conseil régional.

Le travail de recensement effectué par le CESER a permis d'identifier et de préciser le contour des actions menées à l'international par différentes directions du Conseil régional. La diversité de ces actions et leur transversalité n'en facilitent pas l'identification, tant à l'intérieur de l'institution régionale, qu'auprès des autres acteurs franciliens.

C'est pourquoi l'Unité Affaires internationales et européennes (UAIE) doit être en mesure de coordonner l'ensemble de ces actions, dans le respect des prérogatives des autres Unités. Cette coordination est essentielle pour mettre en exergue, tant les efforts consentis par la Région en matière de politique internationale, que les bénéfices qu'en tirent les Franciliens.

Par ailleurs, cette Unité opérationnelle aurait vocation à coordonner aussi l'action en matière internationale des "organismes associés" liés à la Région, ceux-ci effectuant un travail important en la matière.

En évaluer le budget global

Ce rapport met en exergue la nécessité de pouvoir cerner au maximum tous les financements directs ou indirects consacrés par la Région aux politiques internationales menées par l'ensemble des services du Conseil régional et par les "organismes associés" liés à la Région.

Un document transversal, dit "jaune budgétaire", doit y contribuer et le CESER souhaite que la décision réitérée de l'Assemblée régionale permette son élaboration dès 2013.

Apprécier la coordination avec les autres acteurs franciliens

Ce rapport propose de nombreux outils, visant à favoriser la coordination des acteurs franciliens (collectivités territoriales, entreprises et associations) en matière d'actions à l'international.

Le choix de ces outils s'est effectué après un travail de recueil et d'analyse des bonnes pratiques d'autres Régions françaises et des Conseils généraux franciliens. Des outils sont ainsi proposés pour répondre à des objectifs précis permettant d'assurer une meilleure coordination de la Région et des autres acteurs franciliens.

Par ailleurs, le rapport-cadre, adopté par le Conseil régional en novembre 2010 sur sa politique internationale, a manifesté une ambition et des enjeux auxquels l'institution régionale a souhaité faire face.

Se doter de ressources humaines.

La mise en place de telles actions ne pourra trouver son efficacité que si les ressources humaines le permettent.

C'est pourquoi, devant l'enjeu que représente, pour la Région, sa politique internationale, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains de l'UAIE en tant que de besoin, par création de postes ou par redéploiement.

Répondre aux nouveaux enjeux

La mise en place, d'ici la fin du premier semestre 2013, d'un PRIE (Programme régional d'Internationalisation des Entreprises) doit témoigner de l'importance de la politique de rayonnement international de la Région.

D'ailleurs, le projet de loi relatif à la décentralisation et à la réforme de l'action publique, tel que transmis le 8 mars 2013 au Conseil d'Etat pour avis, prévoit de doter les Régions de nouvelles compétences.

C'est ainsi, qu'il est envisagé : *« l'adoption pour cinq ans par la Région d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Ce schéma définit les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises et les modalités d'organisation de la gestion de ces aides avec les autres collectivités. »*

Le rôle de "chef de file" de la Région et de coordonnateur, proposés par le CESER, trouvent un début de concrétisation dans ce projet de loi. En effet, il prévoit que : *« la Région assure la coordination des dispositifs d'appui au développement international des entreprises dans le cadre d'un comité de pilotage qu'elle préside, et qui réunit les acteurs du soutien au développement international des entreprises. »*

Enfin, dans le prolongement de la loi n° 2007-147 du 2 février 2007, relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, ce projet de loi : *« vise à rendre plus sûres du point de vue juridique des actions mutualisées ou menées en réseaux qui n'entrent pas dans le modèle habituel des conventions de coopération décentralisée, conclues avec un partenaire étranger déterminé. Car cela n'est souvent pas le cas des actions de promotion économique et d'accompagnement des entreprises, mais aussi de nombreux projets d'aide au développement qui font intervenir des acteurs de la société civile, des experts techniques, des agences de développement françaises ou étrangères et des organisations internationales. »*

Ce même projet de loi met davantage l'accent sur le respect des engagements internationaux de la France, puisque : *« cet impératif s'applique désormais à toutes les actions entreprises et pas seulement aux conventions bilatérales entre autorités locales. Mais il consacre pour ces dernières la liberté d'initiative que le droit français a toujours reconnue aux collectivités territoriales. »*

Si l'effort de la Région est manifeste, la commission a relevé, au fil des questions abordées par ce rapport, que de nombreuses marges de progression étaient possibles.

Les recommandations de notre assemblée doivent être comprises comme autant d'encouragements destinées à permettre au Conseil régional et aux autres acteurs franciliens de travailler en meilleure synergie, avec des objectifs communs et afin de contribuer toujours davantage au rayonnement international de nos territoires franciliens.

GLOSSAIRE

ADF	Assemblée des Départements de France
ALCID	Acteurs ligériens de la coopération internationale et du développement
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMF	Association des Maires de France
ARD	Agence régionale de développement
ARE	Assemblée des Régions d'Europe-
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-est
BPI	Banque publique d'investissement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe-
CGE	Conférence des Grandes Ecoles
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
CPU	Conférence des présidents d'université
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRCCEF	Comité Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRIPS	Centre régional pour l'information et la prévention pour la Sida
CRMA	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
CRT	Comité régional du tourisme
CUF	Cités unies France
EAD	Education au développement
ERAI	Entreprises Rhône-Alpes International
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETP	Equivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GIP	Groupement d'intérêt public
IAU	Institut d'aménagement et d'urbanisme
IRCOD	Institut régional de coopération décentralisée
MOTif	Observatoire du livre et l'écrit de la Région Ile-de-France
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
PDE	Plan de déplacement en Europe
PM'UP	Dispositif régional de soutien au développement des entreprises avec un volet de pour l'international
PRIE	Plan régional pour l'internationalisation des entreprises
RITIMO	Réseau d'Information Tiers MOnde (Réseau des centres de documentation pour le développement durable et la solidarité Internationale
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRDEI	Stratégie régionale de développement économique et d'innovation
VIE	Volontariat international en entreprise

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

La commission de l'Action européenne et internationale a procédé de trois façons différentes, les fonctions des personnes citées étant celles assumées lors de leur contribution :

Par audition, en séance de la commission :

- **M. Jean-Pierre BLAT**
Directeur général du Comité régional du Tourisme (CRT) ;
- **Mme Maryse DUSSELIER**
Déléguée aux affaires internationales, à la coopération décentralisée et au tourisme de l'Association des Régions de France (ARF) ;
- **M. Philippe KALTENBACH**
Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge des affaires internationales et européennes (jusqu'en fin 2011) ;
- **M. Jean-Claude KARPELES**
Co-président du groupe International de la CRCI Paris-Ile-de-France, Délégué du Président de la CCIP pour le développement international ;
- **M. Denis TERSEN**
Directeur général de l'Agence régionale de développement (ARD) ;
- **M. Jean-Louis VIELAJUS**
Président de Coordination Sud ;
- **M. Nicolas WIT**
Directeur général adjoint de Cités-Unies France (CUF).

Par des entretiens, avec le président de la commission et le rapporteur :

- **M. Jean-Paul PLANCHOU**
Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge du développement économique, de l'innovation et des nouvelles technologies, de l'économie sociale et solidaire et du tourisme ;
- **M. Roberto ROMERO**
Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge des affaires internationales et européennes ;
- **M. Jean-Noël BALEO**
Directeur général adjoint du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge de l'Unité des affaires internationales et européennes ;
- **Mme Christine BALIAN**
Directrice du développement économique et de l'innovation du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- **Mme Karine BIDART**
Directrice de Paris-Développement (Invest Paris) ;

- **Mme Anne BOSCHE-LENOIR**
Directrice générale adjointe du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge de l'Unité finances, audit et contrôle de gestion ;
- **M. Pierre de COCATRIX**
Directeur de Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- **M. Yannick LECHEVALLIER**
Directeur de l'Agence " Coop DEC conseil" ;
- **Mme Suzanne SRODOGORA**
Directrice générale adjointe du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge de l'Unité développement.

Par une journée d'information à Lyon, organisée avec l'appui du CESER Rhône-Alpes :

- **M. Bruno LACROIX**, Président du CESER Rhône-Alpes ;
- **M. Gérard COMBE**, Délégué général du CESER ;
- **M. Gérard CLEMENT**, Président de la commission Europe et coopérations internationales du CESER ;
- **M. Bruno CHIAVERINI** et **Christine TAVANO directrice**, Association Internationale des Régions francophones (AIRF) ;
- **Mme Rose Marie DI DONATO**, Directrice de RESACOOOP ;
- **M. Jean-François FEROT**, adjoint au Directeur commercial et marketing d'Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) ;
- **Mme Rachel HAAB**, Directrice de la DERIC (Direction de l'Europe, des Relations Internationales et de la Coopération) de la Région Rhône-Alpes.

Par ailleurs, un questionnaire a été adressé aux :

- **Conseils régionaux** (réponse de ceux d'Alsace, du Centre et de Nord-Pas-de-Calais) ;
- **Conseils généraux** (réponses de ceux des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) ;
- **CESER** (réponses de ceux d'Auvergne, du Centre, de Champagne-Ardenne, de Nord-Pas-de-Calais, de Picardie, de Poitou-Charentes et de PACA) ;
- **Organismes** (réponses de la Chambre régionale des métiers, de la Conférence des grandes écoles et de France Volontaires).

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	I
L'action extérieure des collectivités locales : un intérêt local difficile à trouver mais pas toujours impossible à prouver (décembre 2009)	
Annexe 2 :	IV
Communication sur la mobilisation du Conseil régional et de ses organismes associés en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement européen et international de l'Ile-de-France (décembre 2012)	
Annexe 3	XI
Amendement de l'Exécutif régional relatif au jaune budgétaire sur les actions internationales (21 décembre 2012)	
Annexe 4	XII
Rapport du Conseil régional sur la constitution d'un groupement de commandes pour la création du site internat du réseau Ile-de-France – international (octobre 2010)	
Annexe 5	XXIII
Enquête « <i>PME & Export : Retour d'expérience de 171 entrepreneurs bénéficiaires du soutien PM'UP</i> » (janvier 2013)	
Annexe 6	XLII
Réponses aux questionnaires	
Conseils régionaux	XLII
Conseils généraux	LV
CESER	LXXI
Associations et organismes	LXXX

